

COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
M. MICHEL GERMAIN, commissaire
M. CLAUDE E. DELISLE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉGULARISATION DES CRUES
DU BASSIN VERSANT DU LAC KÉNOGAMI**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 5 août 2003 à 19 h 30
Holiday Inn Saguenay
Salle Ouananiche
2675, boul. du Royaume
Jonquière

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 AOÛT 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 4
 M. Patrick Arnaud
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
VILLE DE SAGUENAY 15
 M. Jean-Marie Beaulieu
 M. Roger Lavoie
 M. Daniel Poitras
REPRISE DE LA SÉANCE
COMITÉ PROVISOIRE DU LAC-RÉSERVOIR KÉNOGAMI
ET DES RIVIÈRES CHICOUTIMI ET AUX SABLES 30
 M. Paul Ruel
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE 54
 M. Réjean Lévesque

SÉANCE DU 5 AOÛT 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs, soyez les bienvenus à l'audience publique portant sur le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami.

10 Mon nom est Claudette Journault, je préside la Commission du BAPE composée également de monsieur Michel Germain. J'ai aussi la responsabilité de présider la Commission d'examen conjoint pour évaluer le projet Kénogami. Cette Commission est composée de trois (3) membres, les commissaires qui se joignent à moi sont monsieur Claude E. Delisle et monsieur Michel Germain.

15 Nous avons la responsabilité de réaliser les mandats qui nous ont été confiés par le ministre de l'Environnement du Québec dans le cas de la Commission du BAPE et par les ministres signataires de l'entente Québec-Canada, soit le ministre de l'Environnement du Canada, monsieur David Anderson, le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Thomas Mulcair et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones, monsieur Benoît Pelletier, dans le cas de la Commission d'examen conjoint.

20 Afin d'alléger les procédures, nous utiliserons le terme "La Commission" pour référer aux deux (2) entités.

25 La Commission a circonscrit son mandat afin de tenir compte des exigences du mandat que le BAPE a reçu en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et afin de tenir compte des exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

30 C'est ainsi que la Commission examinera notamment les effets environnementaux du projet et leur importance, y compris ceux causés par les accidents ou défaillances pouvant en résulter, de même que les effets cumulatifs résultant de la combinaison du projet avec d'autres ouvrages, projets ou activités.

35 L'examen du projet par la Commission portera sur les mesures réalisables pouvant permettre d'atténuer les effets environnementaux importants du projet. La raison d'être du projet, les variantes réalisables, la nécessité d'un programme de suivi seront aussi examinées. Elle portera une attention aux ressources renouvelables risquant d'être touchées de façon importante par le projet et leur capacité à répondre aux besoins du présent et à ceux des générations futures.

40

45 La notion d'environnement qui sous-tendra l'analyse de la Commission englobe plusieurs aspects dépassant largement les éléments à caractère biophysique. Les conséquences du projet sur le milieu ambiant, la vie, la santé, la sécurité, le bien-être et le confort des populations, de même que les questions sociales, économiques et culturelles touchant les différentes communautés, tant allochtones qu'autochtones, seront considérées.

50 La Commission déposera son rapport au plus tard le 24 octobre prochain.

Ce soir, nous entendrons d'abord le promoteur présenter succinctement l'information qu'il a acheminée à la Commission depuis la première partie de l'audience. Puis la Commission pourra leur adresser quelques questions.

55 Si vous avez certaines interrogations relatives au projet, nous vous demandons de bien vouloir rencontrer lors de la pause l'un des trois (3) analystes présents ici ce soir, alors ce sont mesdames Judy Doré, Marie-France Therrien et monsieur Jean Roberge.

60 Nous mettons à la disposition du public un système de téléphonie, enfin de permettre aux experts de répondre aux questions de la Commission. Également, les personnes qui se sont préalablement inscrites pour présenter un mémoire mais qui ne peuvent être présentes à l'audience pourront utiliser le système de téléphonie.

65 Dans le but de favoriser des débats sereins, la Commission ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. Toutes les opinions sont permises, mais pas les accusations. Respecter ces règles constitue la meilleure façon d'éviter des poursuites en dommages.

70 Nous appellerons donc les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. Après chacune des présentations, la Commission échangera avec les signataires des mémoires présentés, afin de préciser certains aspects ou développer davantage des éléments contenus dans le mémoire.

75 Mentionnons que tout ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions, dont le service est assuré par madame Florence Béliveau, seront disponibles dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de l'audience publique, ainsi que sur le site internet du BAPE.

80 Les membres de l'équipe de la Commission présents ici sont les analystes, je répète, Judy Doré du BAPE, monsieur Jean Roberge du BAPE, madame Marie-France Therrien de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

85 La conseillère en information est madame Rosemary Al-Hayek. La coordonnatrice, madame Anne-Lyne Boutin. Le technicien du son, Pierre Morrissette, et le responsable de l'organisation technique, monsieur Richard Grenier.

90 Nous avons mis également à la disposition du public tous les documents qui ont été déposés dans le cadre des travaux de la Commission, alors il y a cinq (5) centres de consultation ouverts en région, ils sont situés au Cégep de Jonquière, à la Bibliothèque Mashteuiatsh, la Bibliothèque municipale de Jonquière, la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi et à la Bibliothèque publique de Laterrière. Il y a également deux (2) centres de consultation situés dans les centres permanents du BAPE, donc à Québec et à l'Université du Québec à Montréal.

95 Pour avoir plus d'informations sur ces centres, je vous demanderais de vous présenter à l'arrière, on va vous donner les références exactes.

100 Alors vous pouvez, tout au cours des travaux de la Commission, communiquer avec le secrétariat de la Commission, sans frais au 1-800-463-4732, et il y a également un site internet qui est mis à la disposition de la Commission, et l'information est rendue disponible sur ce site. L'adresse est également disponible à l'arrière.

105 Ce soir, il y a trois (3) organismes qui sont inscrits à l'horaire, d'abord la Ville de Saguenay, le Comité provisoire du lac-réservoir Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables, de même que la municipalité de Larouche.

110 Les gens qui voudraient donner leur opinion sur le projet sont les bienvenus; ils doivent s'inscrire au registre situé à l'arrière de la salle. Alors on recevra ces gens à la fin de chaque séance, ils auront environ dix (10) minutes pour partager avec la Commission.

115 De plus, je vous souligne que vous avez la possibilité de faire une rectification de fait, si vous le jugez utile. Ce droit vise à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. Pour exercer ce droit, vous devez vous inscrire au registre spécifique à cette fin. Les gens inscrits au registre de rectification seront invités à faire part de leur intervention à la fin de la séance.

120 Alors les registres sont maintenant ouverts!

125

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PAR LA PRÉSIDENTE:

130

D'abord, nous invitons le promoteur à bien vouloir présenter succinctement l'information qu'il a acheminée à la Commission depuis la première partie de l'audience publique.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

135

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires, mesdames, messieurs, le public!

140

Tout d'abord, nous saluons la formation d'une Commission d'examen conjoint qui permettra, nous en sommes convaincus, d'accélérer le processus d'évaluation de ce projet et ses éventuelles autorisations par les gouvernements.

145

Dès le début du mandat de cette Commission, nous avons déposé plus de mille deux cents (1200) pages de rapport et ce, sans compter les annexes. Par la suite, pour répondre aux questions pendant la première partie de l'audience, en mai dernier, nous avons déposé quarante-deux (42) documents.

150

Depuis cette première partie, la Commission a communiqué avec les principaux intervenants et à sept (7) reprises avec le promoteur enfin de soumettre des séries de questions complémentaires.

Pour ce qui est des principaux sujets qui nous ont été adressés, signalons les suivants!

155

D'abord la problématique du mercure et l'augmentation dans la chair des poissons au réservoir Pikauba et à l'aval, augmentation relative et assez faible vu le processus de vidange annuel du réservoir;

160

Deuxièmement, l'historique de l'analyse des réservoirs envisagés sur la rivière aux Écorces ainsi que sur la rivière Pikauba avec production hydroélectrique. Cette option a été abandonnée à l'époque, car jugée trop coûteuse;

165

Troisièmement, des questions sur les garanties d'approvisionnement en eau des industries en aval du lac Kénogami. Ceci a donné lieu au dépôt de plusieurs documents, dont le contrat d'approvisionnement de Elkem Métal Canada;

Quatrièmement, plusieurs questions sur la productivité du poisson au réservoir Pikauba et étude des plans d'eau résiduelle à la cote quatre cent douze virgule sept (412,7 m) plutôt qu'à la cote quatre cent dix-sept virgule sept (417,7 m).

170 En outre, signalons que toute la documentation et les analyses considérant l'étude de
variantes de gestion estivale au réservoir Kénogami, associée à des niveaux d'exploitation du
Pikauba inférieurs à quatre cent dix-sept virgule sept mètres (417,7 m), tels que présentés au
MPO en février 2003, ont été réunies sous forme d'un complément au rapport d'avant-projet. Ce
175 document a été déposé en juin 2003 au MPO, au ministère de l'Environnement et à cette
Commission.

L'analyse a porté surtout sur les modifications des impacts environnementaux qui, s'ils
diminuent peut-être pour les milieux humides, sont plus critiques pour le poisson. Lorsque le
réservoir Pikauba est exploité à des niveaux inférieurs à quatre cent dix-sept virgule sept
180 (417,7 m), il se vidange plus souvent et ne constitue plus un réservoir à productivité intéressante.
Au niveau de la marge de manœuvre pour l'exploitant, celle-ci s'en trouverait aussi réduite.

185 Finalement, en date du 17 juillet 2003, nous avons reçu une nouvelle série de questions
sur lesquelles l'équipe de projet est en pleine rédaction de réponses à ce jour.

190 Il s'agit d'abord du programme de compensation envisagé au lac à Jack, non encore
déposé au MPO mais déjà discuté, et pour lequel nous allons expliquer comment nous en
sommes arrivés là, conformément au cheminement proposé par le MPO et, rappelons-le, en
étroite collaboration avec la FAPAQ et la SÉPAQ.

195 D'autres questions ont trait aux zones inondables à l'amont et à l'aval du lac Kénogami, et
la grande majorité des points soulevés ont été répondus. Nous complétons actuellement
l'information.

200 Au niveau des nouvelles analyses d'exploitation du réservoir Pikauba à quatre cent douze
virgule sept (412,7 m) et à quatre cents virgule cinq (400,5 m), de nombreuses simulations ont
déjà été effectuées à quatre cent dix-huit virgule quatre (418,4 m), quatre cent dix-sept virgule
sept (417,7 m), quatre cent quinze virgule huit (415,8 m), quatre cent treize (413 m), quatre cent
douze virgule sept (412,7 m), et nous formulerons notre point de vue en regard des objectifs que
le projet doit respecter tels que stipulés dans le décret gouvernemental de l'an 2000.

205 Toute l'information sur les milieux humides est désormais caractérisée par fonction et
sera déposée dans le cadre des réponses aux questions du 17 juillet. De même, les principaux
éléments du processus d'indemnisation gouvernemental seront présentés.

210 Ces différents éléments, mesdames, messieurs, font le point sur l'information fournie à ce
jour à cette Commission ou en voie de l'être sur le projet de gestion des crues du bassin versant
du lac-réservoir Kénogami, projet qui comporte essentiellement, tel que nous l'avons présenté
dans la première partie de cette audience:

Le renforcement et l'amélioration des ouvrages autour du lac Kénogami;

L'excavation d'un seuil dans la rivière aux Sables;

215 La création d'un réservoir de tête sur la rivière Pikauba exploité à la cote de gestion normale de quatre cent dix-sept virgule sept mètres (417,7 m);

La mise en place d'un système de gestion prévisionnel amélioré.

220 L'ensemble de toutes ces informations constitue le fondement de la réflexion et de l'analyse en profondeur qui est en cours dans le cadre des travaux de cette Commission. Toutes ces études complémentaires nous confortent aujourd'hui dans le maintien de notre projet initial pour offrir aux gestionnaires du lac-réservoir Kénogami la marge de manœuvre appropriée à la gestion annuelle du lac, et assurer en tout temps la sécurité des populations.

225 Nous vous remercions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

230 Merci. Si vous voulez rester au micro quelques minutes.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

Bonsoir mesdames et messieurs.

235 Vous allez me permettre certainement d'élaborer un peu sur différents points, étant donné mon absence lors de la première partie de l'audience, alors j'en profite maintenant pour peut-être connaître un peu plus, enfin ma première question est sur l'état des négociations que vous avez actuellement avec MPO, donc ministère Pêches et Océans.

240 À savoir, vous venez de mentionner que vous poursuivez l'étude de mesures de compensation au lac à Jack, j'aimerais savoir plus précisément, en ce qui concerne Hydro Québec et Ressources naturelles, bien sûr, si des mesures de compensation dans le bassin même du réservoir, enfin pas du réservoir, mais du bassin versant de la Pikauba, pourquoi ces
245 mesures-là ne semblent pas applicables?

J'ai visité le site, nous avons visité le site dernièrement, et j'ai vu plein d'endroits où des mesures d'atténuation, de compensation pourraient être mises en place, dans le bassin même, et vous parlez toujours que les négociations concernant le lac à Jack se poursuivent.

250 Est-ce qu'il y a un élément de réponse à ça?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

255 Bien, alors il y a un premier élément de réponse que je voudrais apporter, c'est que
d'abord, avec la FAPAQ et la SÉPAQ, nous avons regardé différentes solutions comme vous
dites dans le bassin versant, il y avait une solution qui avait été regardée dans un site qui
s'appelle le gîte, dans un réservoir qui s'appelait le réservoir Beloeil, je pense, en tout cas un
réservoir, mais il se trouve que ce réservoir a subi un glissement de terrain terrible et les travaux
260 pour faire un réaménagement de ce réservoir seraient très onéreux. Donc, cette solution a été
abandonnée.

Et on s'est rabattu sur la possibilité de réaménager le lac à Jack qui n'est pas, je suis
d'accord, dans le même bassin versant, mais qui offre une possibilité de compensation très
265 importante.

Et quand je dis qu'actuellement, quand vous me demandez l'état des négociations, c'est
vrai qu'actuellement, il n'y a pas je dirais encore de négociations qui ont été entreprises telles
quelles avec le MPO, nous avons eu plusieurs rencontres avec le MPO, nous avons eu des
270 commentaires du MPO sur la possibilité du lac à Jack, mais actuellement, nous n'avons pas
encore déposé de proposition de compensation.

Et c'est dans cet état d'esprit que je vous signalais tout à l'heure que nous sommes en
train de faire l'exercice, suite à un processus de questionnement qui nous vient aussi du MPO et
275 de la Commission, sur la rigueur dans le développement de cette mesure de compensation,
selon la méthodologie rigoureuse proposée par le MPO.

Alors cette démonstration n'a jamais été faite au MPO, et avant de rejeter le lac à Jack,
qui nous paraît la meilleure solution, et dans le bassin versant, nous n'avons pas une solution
280 aussi formidable, que nous disons, nous sommes actuellement en processus d'élaboration. Et
quand nous déposerons ça au MPO, là il y aura une négociation. La négociation n'est pas
entreprise.

Alors pour ce qui est du bassin versant particulièrement, je vais juste demander à Jean-
285 François Rougerie qu'il vous dise ce qui a été fait dans le bassin versant, aller un peu plus à fond
dans le bassin versant, pourquoi il n'y avait pas de compensation et pourquoi on s'est rabattu sur
le lac à Jack.

Tu pourrais ajouter un petit complément, s'il te plaît.

290

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

Donc un complément à la réponse de monsieur Arnaud, des possibilités à proximité du
réservoir, sur les tributaires, sur d'autres cours d'eau à proximité, donc vraiment une zone

295 proximale, en fait qui correspond à la zone qu'on appelle le gîte, c'est un secteur de la réserve
faunique des Laurentides, différentes possibilités ont été regardées.

Maintenant, c'est une analyse qui a été faite de façon détaillée par les gens de la FAPAQ,
où ils ont regardé tous les plans d'eau qui étaient disponibles dans le secteur. On a trouvé, eux
300 ont trouvé qu'il y avait de faibles possibilités d'améliorer ou d'augmenter la productivité dans la
plupart de ces plans d'eau là, pour un certain nombre de raisons. Ce sera déposé, ce sera inclus
à l'intérieur de l'analyse qui supporte, à ce moment-là, un plan de compensation, parce que ça
fait partie du dossier.

305 Entre autres, des populations compétitrices, des conditions de qualité de l'eau qui
n'étaient pas adéquates. Déjà, on est dans des secteurs où il y a des diminutions de rendement
important.

L'autre problématique, aussi, c'est qu'il aurait fallu intervenir non pas sur un site, mais
310 sans doute sur une douzaine de sites, et peut-être même davantage, pour aller chercher le
niveau de productivité qu'on recherchait, c'est-à-dire le cent quatre-vingt-quinze kilos (195 kg)
qu'on a calculé, nous, qui était perdu.

Une note à cet effet-là, et en ajout à ce que monsieur Arnaud a mentionné, on n'a pas
315 négocié encore, effectivement, avec les gens de Pêches et Océans Canada, notamment sur les
calculs de perte associés au réservoir ou sur les calculs de gain de productivité que nous, on
accorde au réservoir.

On a vu certains commentaires à cet effet-là, on n'en a pas discuté à fond encore, en
320 attendant qu'on convienne davantage du projet qui est à retenir. Donc juste une note sur cette
question-là.

Donc l'autre chose, au niveau des autres lacs qu'on a regardés dans l'ensemble du
secteur, il y a une multitude d'interventions, sur plusieurs lacs.

325 Autre chose, c'est que beaucoup de ces plans d'eau là ne sont plus accessibles
aujourd'hui. Les crues de 96 ont endommagé une bonne partie de la voirie forestière qui était en
place, ça veut dire qu'on parle de reconstruction de routes, de reconstruction de ponts, pour
donner accès à ces différents secteurs où il y aurait un potentiel. La plupart de ces endroits-là
330 étaient des endroits où il y avait des espèces compétitrices dont les rendements n'étaient pas
garantis non plus.

Donc tout ça a mené, dans l'analyse, on a augmenté l'aire d'étude, à ce moment-là, pour
identifier des sites ou des alternatives.

335 Il y a un secteur sur la rivière Cyriac, qui a été aussi examiné par les gens de la FAPAQ,
sauf que c'est un secteur qui faisait déjà l'objet d'un plan d'intervention du plan quinquennal de la

340 SÉPAQ. Donc il y avait déjà des sommes importantes et un plan d'action qui étaient prévus à l'intérieur de ça, ils avaient pas besoin de notre intervention, bien sûr.

Donc tout ça nous a menés à ce moment-là, en augmentant la zone d'étude, au secteur du lac à Jack, qui est un secteur bien connu, qui avait la plus forte productivité de l'ensemble des sites pêchés de la réserve faunique des Laurentides, du moins de ce que je me souviens, et donc un intérêt plus marqué.

345 Et surtout que le type de projet envisagé a une envergure telle que les responsables de la gestion de la ressource ou de l'activité, l'exploitation de la pêche, n'auraient pas eu les moyens, eux, d'intervenir.

350 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Monsieur Rougerie, tandis que je vous ai, j'aimerais vous garder pour une autre question qui concerne spécialement le poisson.

355 Ce sera bref. Je sais que dans les documents que nous avons lus, il y a un de vos consultants je crois bien qui mentionne la présence de l'omble chevalier dans le bassin. Dans vos inventaires, vous ne faites pas mention, vous n'avez pas capturé cette espèce.

360 Mais d'après vous, bien, c'est sûr que quand on passe un certain temps quand même sur le terrain pour faire ces inventaires-là, il y a des espèces qui peuvent nous échapper, mais est-ce que vous avez l'impression que vous auriez dû parler de l'omble chevalier ou si définitivement, à votre avis, elle n'est pas là.

365 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:**

On a discuté de cette question-là. La présence de l'omble chevalier semble plus anecdotique que le fait d'inventaire détaillé. Elle est mentionnée dans la partie supérieure, vraiment supérieure du bassin, on parle à des élévations de huit cents mètres (800 m), et semble absente du cours aval de la Pikauba et donc, dans le secteur sur lequel on intervient.

370 Question sans doute de conditions propres au plan d'eau, mais on a des inventaires très détaillés qui ont été faits sur la rivière, sur les derniers soixante kilomètres (60 km), donc bien en amont du réservoir, et en aval jusqu'au lac Kénogami, on a enregistré aucune prise d'omble chevalier à l'intérieur de ces zones-là.

375 Il n'y a pas non plus d'omble chevalier qui a été identifié en termes de présence dans le lac Kénogami, non plus. Alors c'est peut-être un indice à l'effet qu'il n'y a pas de dévalaison de cette espèce-là vers l'aval.

380 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Mais en amont justement, dans un petit lac qui s'appelle le lac Jodoin, le petit lac Jodoin, il y aurait – ça, c'est quand même assez en amont du PK55, mais pas trop loin de PK55, dans le sous-bassin de drainage, dans ces deux (2) lacs-là, il y aurait semble-t-il, on m'a confirmé que
385 l'omble chevalier serait là.

Bon, en tout cas, disons que j'en fais pas un plat, mais j'ai été surpris de voir qu'on ne mentionnait même pas la présence possible de ce poisson.

390 Je passe sur un autre sujet, encore sur le poisson, non pas que le poisson est beaucoup plus important que les cotes et les niveaux d'eau et tout ça, mais il y a aussi, dans l'étude d'impact, on parle de la pêche à l'éperlan à l'embouchure de la rivière Pikauba, et on dit que sans doute, étant donné l'eau un peu plus chaude, que c'est possible que la glace dégèle un peu plus vite dans cette région-là où s'installent une vingtaine de cabanes à pêche, ou peut-être plus
395 même, et où également, on circule en automobile sur la glace, semble-t-il, pour aller à la pêche à l'éperlan l'hiver.

Donc est-ce que d'après vous, est-ce que la circulation automobile, entre autres, pourrait être mise en jeu, est-ce qu'il y aurait des dangers d'effondrement de la couche de glace dans
400 cette région-là, étant donné l'apport d'eau plus chaude qui provient par la rivière Pikauba, qui entre dans le lac Kénogami à son embouchure.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

405 Premièrement, l'influence de l'eau du réservoir réduit au fur et à mesure qu'on descend vers l'aval, de sorte que lorsqu'on arrive déjà à la confluence de la rivière aux Écorces, qui est à peu près à six kilomètres (6 km) du tributaire dans le lac Kénogami, les modifications sont déjà marginales.

410 Au niveau du lac Kénogami, elles sont donc encore plus faibles. Et les conditions de température, au lac Kénogami, sont contrôlées par la masse d'eau du lac Kénogami plutôt que par les apports de Pikauba.

415 Les cabanes sont situées, en fait, en rive gauche de l'arrivée de la rivière Pikauba dans le lac Kénogami, et le déplacement véhicule se fait d'une pointe de sable qui est en face vers ce site-là. Il y a un peu de circulation de véhicules, mais c'est plus de la circulation en ski-doo qui s'effectue.

420 Les simulations qui ont été faites ne suggèrent pas qu'il y ait de modifications à cette zone-là, durant la saison normale d'exploitation. Les cabanes sont présentes sur ce site-là à peu près de la fin décembre jusqu'au mois de mars, début du mois de mars, et le principal de la pêche se fait au mois de janvier. Apparemment que le début de la saison est préférable pour la

pêche à l'éperlan dans ce secteur-là. Donc c'est pas dans la rivière Pikauba, mais vraiment dans le lac Kénogami que ça s'effectue.

425

Et l'avis d'expert qu'on a eu à cet effet-là, c'est qu'on ne s'attend pas à ce qu'il y ait des changements de condition de glace qui remettraient en question la présence de ce petit village de pêcheurs, si on veut, de cabanes sur le lac Kénogami, à cet endroit-là.

430

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

Donc, les quelques jours, parce que vous mentionnez quand même qu'il y aurait quand même, peut-être que la pêche serait écourtée de quelques jours, donc il y a quand même quelque chose qui va se passer...

435

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

La prise des glaces se fait normalement vers la fin novembre-début décembre, et même au niveau du lac Kénogami, la prise des glaces est assez tardive, une masse d'eau importante comme telle, donc un bilan thermique qui retarde la prise des glaces, donc l'arrivée des cabanes est bien plus tard, si vous voulez, que la zone d'influence ou la période d'influence de l'eau du réservoir sur le secteur à la jonction de la rivière Pikauba et du lac Kénogami.

440

Et la même chose, à ce moment-là, à la fin de la saison, c'est davantage, la débâcle se fait davantage au mois d'avril, avec l'arrivée des premières crues, et à ce moment-là, c'est la même chose sur le lac Kénogami, on commence à voir un couvert de glace qui commence à se remonter et à se fracturer. Donc les cabanes sont parties, déjà, à ce moment-là.

445

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

450

Est-ce que vous me permettez une autre question, madame la Présidente?

C'est dans un tout autre domaine, là j'en viens à l'homme.

455

À la suite de mes lectures, concernant entre autres l'aménagement du seuil dans la rivière aux Sables, on sait que c'est un projet quand même de grande envergure, qui amènera certainement des matières en suspension en aval, en aval ça veut dire en direction des prises d'eau potable, des prises d'eau industrielle, mais limitons-nous aux prises d'eau potable, j'aimerais savoir, comment considérez-vous votre responsabilité, c'est-à-dire le promoteur, le ministère des Richesses naturelles, quant à d'éventuelles amenées de matières en suspension concernant la qualité, enfin, qui pourraient peut-être altérer la qualité de l'eau potable dans cette région-là.

460

Et tandis qu'on est dans les eaux potables ou les eaux usées, comment considérez-vous votre responsabilité, également, quant à l'inondation possible de certains champs d'épuration ou

465

de fosses septiques, si vous voulez, qui pourraient à ce moment-là contaminer le lac Kénogami, à la suite de niveaux plus élevés, au-dessus de quatre cent dix-sept (417 m).

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

470

Excusez-moi, la question des fosses septiques, je ne l'ai pas bien comprise. Vous parlez de Pikauba ou de Kénogami?

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

475

Non, non, mais là, pour les fosses septiques, je suis rendu dans Kénogami; tandis que l'eau potable, j'étais en aval de la rivière aux Sables.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

480

Monsieur le Commissaire, je vais me permettre de répondre à la question de la rivière aux Sables, parce qu'il y a plusieurs questions dans votre question et on va les prendre une par une.

485

Je pense que pour la rivière aux Sables, les travaux qu'on envisage de faire, d'abord ça va être des travaux qui vont être contrôlés au niveau de l'émission de sédimentation, et après le seuil de la rivière aux Sables, juste à l'aval du seuil, il y a quand même une étendue d'eau assez conséquente, une espèce de bassin qui lui, de toute façon, après nos analyses, va constituer une espèce de bassin de rétention pour les éventuels sédiments qu'on aurait pu échapper pendant les travaux.

490

Donc je pense qu'on ne pense pas avoir une influence néfaste, comme vous avez bien raison de vous préoccuper de ça, sur les prises d'eau et tout ça.

495

Pour ce qui est de la deuxième partie de votre question, concernant les fosses septiques, je pense que je vais, comme mon collègue, vous demander si vous pouvez nous reformuler la question, parce qu'on ne voit pas très bien l'influence du creusement du seuil dans la rivière aux Sables.

500

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

Non, c'est pas ça, ça n'a pas aucune relation avec le seuil, je reviens au lac Kénogami où on serait en condition d'inondation ou au-dessus de quatre cent dix-sept virgule sept (417,7 m), et puis là, à ce moment-là...

505

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Quatre cent dix-sept virgule sept (417,7 m), c'est le lac Pikauba.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

510

Je suis mélangé avec mes affaires!

PAR M. PATRICK ARNAUD:

515

Ça doit être cent quinze pieds (115 pi).

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

520

Oui, disons cent quinze (115 pi), oui; disons cent quinze (115 pi), le chiffre a peu d'importance.

525

Je veux savoir comment vous déterminez la responsabilité du promoteur du projet si des événements semblables arrivent et si des inondations se produisent ou des niveaux d'eau très élevés arrivent, et puis font en sorte que des coliformes, font en sorte que des champs d'épuration ou des fosses septiques débordent.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

530

Bon, alors là, je pense que je vais faire appel à un autre expert qui est dans la salle; Robert, tu vas venir. Parce que là, je pense qu'il va vous parler des niveaux actuels, des niveaux futurs, et je pense que c'est lui qui a les bons chiffres.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

535

Justement, dans cette perspective-là, parlons de niveau normal lorsqu'on est en situation près du niveau maximal normal qui est prévu, notamment au décret, donc la partie supérieure, dans les endroits où le terrain est assez plat, donc on a une rive peu dénivelée, donc prenons par exemple dans le secteur de la baie Cascouia par exemple. On a du terrain très très plat, qui n'est pas tellement au-dessus du niveau de cent quatorze pieds (114 pi).

540

Si on gère le lac en niveau normal plus élevé, donc à la cote maximale, est-ce qu'il n'y a pas un risque, au point de vue taux d'humidité dans les champs d'épuration de ce secteur-là, est-ce que ça pourrait causer un problème sur le fonctionnement des champs d'épuration, est-ce que ça a été regardé, cet aspect?

545

PAR M. ROBERT PICHÉ:

550

En ce qui concerne la cote maximale du lac Kénogami, je pense que légalement, elle est de cent quinze pieds (115 pi), et en ce qui concerne l'effet du projet sur les niveaux en temps de crue, le projet fait en sorte que les niveaux seront moins élevés pour une crue semblable à celle

de 96, qu'elles ont été dans le passé. Donc il y a une amélioration notable par rapport à la situation actuelle. Je pense que c'est ça qu'il faut comprendre.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

555

C'était plus une précision de situation normale, donc pas en situation de crue. Mais en situation normale, c'est que là, actuellement, le niveau du lac est géré plus bas, même la Commission Nicolet, à l'époque, avait recommandé un niveau autour de cent soixante-deux point huit (162,8 m), si je me souviens bien.

560

Là, si on relève le niveau d'une vingtaine de centimètres par rapport au niveau normal actuel, est-ce que c'est des aspects – parce que historiquement, ça voudrait dire que depuis plusieurs années, par rapport aux dernières années, le niveau du lac Kénogami serait maintenu en moyenne plus élevé que ce qu'on connaît par exemple actuellement ou ce qu'on a connu ces dernières années.

565

Donc la question est à savoir, est-ce que cet aspect-là a été pris en compte.

570

Parce qu'il y a toujours, bien entendu, l'aspect de la servitude de zone d'inondation à cent quinze pieds (115 pi), donc en bas de cent quinze pieds (115 pi) nous sommes du domaine hydrique public, mais il reste que l'humidité, l'absorption du sol peut faire que s'il y a des niveaux d'humidité, des niveaux de nappe phréatique plus élevés dans le sol, parce qu'on a un niveau normal plus élevé, il y a un potentiel d'avoir des problèmes sur les fosses septiques.

575

La question, est-ce que vous avez pris cet aspect en compte, notamment par exemple pour la baie Cascouia.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

580

Monsieur le Commissaire, d'une façon spécifique, on n'a pas tenu compte de cet élément-là.

585

Par contre, ce que j'aimerais mentionner, c'est qu'avant la crue de 96, le réservoir Kénogami était régulièrement géré entre cent quatorze (114 pi) et cent quinze pieds (115 pi), c'est-à-dire au-delà de la cote qui est proposée en ce moment. Et historiquement, le réservoir montait régulièrement à cette cote-là, rebaisait, remontait. Donc l'ensemble des installations qui sont en place sont en place en tenant compte déjà de cet élément de gestion et de niveau d'eau et donc d'influence sur la nappe phréatique en périphérie du lac Kénogami.

590

Ce qui est proposé avec le projet, c'est une stabilisation à une cote qui est déjà un peu plus basse que ça, donc on atteint cent quinze pieds (115 pi) qu'à des fréquences faibles, et déjà un gros avantage par rapport à la situation historique d'exploitation sur ce plan d'eau là.

595 Je sais que ça ne répond pas spécifiquement à la question que vous posez, mais je
pense que c'est une réponse qui est un peu indirecte, c'est-à-dire que le projet améliore la
situation par rapport à cette thématique que vous soulevez.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

600 Donc par rapport par exemple à la situation d'avant 96, donc le lac était fréquemment à
un niveau au-delà de cent quatorze (114 pi).

Je vous remercie.

605 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci pour vos précisions.

610

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
VILLE DE SAGUENAY**

PAR LA PRÉSIDENTE:

615

Alors nous allons recevoir des gens qui se sont inscrits pour présenter, faire leur
présentation. D'abord, nous invitons la Ville de Saguenay.

620

Alors pour les fins des transcriptions, je vous demanderais de bien vouloir vous identifier,
s'il vous plaît.

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

625

Jean-Marie Beaulieu.

PAR M. ROGER LAVOIE:

Roger Lavoie.

630

PAR M. DANIEL POITRAS:

Daniel Poitras, directeur du Service du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay.

635

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir!

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires, mesdames, messieurs.

640

Permettez-moi dans un premier temps d'escamoter le résumé que vous retrouvez au départ, le sommaire exécutif, on va faire rapidement, je suis convaincu que vous en avez pris connaissance et que ça vous aidera pour poser des questions, et on va aller directement au préambule, pour procéder plus rapidement.

645

LECTURE DU MÉMOIRE (page 5)

Je vous remercie, mesdames et messieurs, de votre attention.

650

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci pour votre mémoire, nous avons quelques questions de précision à vous adresser.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

655

Oui, merci madame la Présidente.

Entre autres, tiens, je vais commencer par vraiment une question de précision sur l'aménagement du seuil sur la rivière aux Sables.

660

Vous dites que cet aménagement-là devrait assurer une libre circulation des poissons sur la partie de la rivière aux Sables visée par les travaux.

J'aimerais que vous élaboriez ou me précisiez c'est quoi la crainte en question, concernant l'aménagement du seuil.

665

PAR M. ROGER LAVOIE:

Oui. Ce qu'on souhaite, c'est que soit assurée la circulation des poissons, des populations de poissons en amont et en aval de ce seuil qui sera aménagé lorsque le niveau d'eau sera à son minimum, de façon à ce que les poissons puissent avoir accès à des sites de reproduction et d'alimentation qui sont, eux, au pied du barrage, dans le secteur de Pibrac.

670

Cet aménagement-là pourrait être sous la forme d'un auget ou d'un caniveau aménagé à même le fond du seuil lui-même.

675

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

680 Donc vous pensez que les poissons qui se dirigent en aval du seuil en question ne pourraient pas remonter jusqu'au pont, disons?

PAR M. ROGER LAVOIE:

685 C'est la crainte.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

690 Mais l'aménagement en question, c'est qu'on va creuser, on va même, si je vois bien, on va même faciliter peut-être le passage des poissons jusqu'au pont.

PAR M. ROGER LAVOIE:

695 On va élargir, on va élargir la rivière, pour le même débit, il y aura une surface, une profondeur inférieure.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

700 Mais on va creuser, aussi; on va élargir, mais on va creuser. Bon, OK. Alors on prend votre crainte en considération.

705 Et puis une autre précision, ça concerne, je me demande, en lisant, vous dites que le promoteur doit évaluer les impacts du projet sur les installations septiques, j'en reviens aux fameuses fosses septiques, aux champs d'épuration et les puits de surface, à l'aide d'une cartographie des zones submersibles.

710 Donc d'après vous, c'est au promoteur à faire cette cartographie des zones submersibles?

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

715 Bien écoutez, actuellement, je veux dire ce qu'on a, et je vais laisser mon collègue tout à l'heure élaborer davantage sur cet élément-là en particulier, actuellement, on n'a pas de définition très claire, je veux dire sur une carte, de ce que sont les zones submersibles, soit sur les rivières Chicoutimi ou aux Sables, ou sur le lac Kénogami.

Ce qu'on souhaiterait, pour une gestion plus saine dans l'avenir, c'est d'avoir cette cartographie-là qui d'ailleurs, je veux dire, avait fait l'objet déjà de demandes antérieures, pour mieux être capable de gérer dans l'avenir l'aménagement de l'ensemble de ces territoires-là.

720 Actuellement, ce n'est pas disponible. On sait approximativement, parce qu'on a des cartes plus ou moins précises, quelles sont ces zones-là, mais on ne le sait pas de façon exacte où cela commence et où cela se termine.

PAR M. DANIEL POITRAS:

725 D'ailleurs, une des difficultés, comme on a parlé dans le mémoire, on parle de trois (3) niveaux, il y a cent quatorze (114 pi), il y a cent quinze (115 pi) et il y a cent dix-huit (118 pi). Et ces zones-là, c'est des zones de gestion et selon la législation, c'est pas des zones inondables. Mais nous, pour gérer l'occupation du territoire, il faut savoir c'est quoi la juridiction sur ces
730 territoires-là, il faut que ce soit cartographié.

Parce qu'actuellement, on donne des permis à cent quinze (115 pi), mais si on sait que c'est inondable jusqu'à cent dix-huit (118 pi), qu'est-ce qu'on fait.

735 Et légalement, actuellement, nous, on n'a pas de moyens de dire à quelqu'un: tu peux pas te construire entre cent quinze (115 pi) et cent dix-huit (118 pi). La cote, c'est cent quinze (115 pi).

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

740 Justement, pour revenir sur la question du zéro-vingt (0-20) ans ou du vingt-cent (20-100) ans, bien entendu, avec le réservoir Kénogami, même à l'heure actuelle, c'est difficile de parler de niveau d'inondation de récurrence dans ces termes-là, étant donné que le gestionnaire prend une décision entre des débits dans la rivière, dans les deux (2) rivières et le niveau du lac. Et
745 même à cent dix-huit (118 pi), de mémoire, on parlait à ce moment-là de niveaux qui sont quand même assez élevés.

Par exemple, dans le cas d'une répétition de la crue de 1996, on faisait monter, si je me souviens bien, dans les scénarios, on ferait monter le niveau autour de cent dix-huit (118 pi),
750 dans ce coin-là. Bon, alors on a quand même une récurrence qu'on qualifie de millénaire, jusqu'à décamillénaire, ça dépend des interprétations. On est très très très loin de la zone zéro-vingt (0-20) ans ou zéro-cent (0-100) ans, peu importe comment on aborde le problème.

755 Alors si je comprends bien votre préoccupation, par exemple il existe des ententes fédérales-provinciales sur les aménagements de réseaux d'égouts, vu que ça se construit dans la zone centenaire, donc votre difficulté, si je comprends bien la question, c'est que dans ce cas-ci, on ne parle pas de zone zéro-vingt (0-20) ans, vingt-cent (20-100) ans, on parle de niveau de servitude d'inondation, et dans le cas des rivières, on parle de seuil mineur et de seuil majeur.

760 Donc votre problématique globale, c'est comment vous gérez ça.

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

Oui, comment on gère ça.

765

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Alors ça tourne principalement autour de ça. Je vous remercie.

770

J'aurais une autre petite question, à la page 3 de votre mémoire, question facile, c'est que vous dites, les chemins privés existants, donc je crois qu'on a des travaux, différentes digues, on a le creusage du seuil proposé, alors vous parlez, bon:

775

"Les chemins privés existants qui seront utilisés pour accéder aux divers sites des travaux doivent être construits selon les normes du ministère des Transports du Québec."

Je suis un petit peu surpris que vous mentionniez le MTQ et non vos propres normes municipales. Ce ne serait pas plus souhaitable, à ce moment-là, de vous assurer de la conformité des assiettes de routes selon vos normes plutôt que les normes du MTQ?

780

PAR M. DANIEL POITRAS:

Parce que c'est les mêmes, on utilise les normes du MTQ.

785

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

C'est parce que j'avais en mémoire un cas récent, dans la région de Québec, où justement une route construite par le MTQ a été refusée par une municipalité, parce que les pentes, la pente longitudinale ne respectait pas les normes municipales. Donc je voulais juste m'assurer.

790

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

Nous, c'est les mêmes, on a les mêmes paramètres.

795

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Merci.

800

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, justement, en restant sur le même sujet concernant les routes, les travaux qui feraient en sorte qu'il y aurait quelque trente mille (30 000) passages de camions dans certains secteurs, est-ce que vous avez eu à gérer d'autres ouvrages qui sont intervenus dans la

805 municipalité, et puis quelles ont été les mesures que vous avez privilégiées pour faciliter la vie
aux riverains, tant au niveau de la sécurité que de la qualité de vie en général.

PAR M. DANIEL POITRAS:

810 En fait, la demande qu'on fait pour faire en sorte qu'on obtienne une route après les
travaux, de qualité, c'est elle, la compensation.

815 Parce qu'en général, c'est des chemins privés qui appartiennent à ces gens-là, et ce
qu'on a fait dans le passé, on a construit une route convenable qu'on a rendue publique, et ces
gens-là ont accepté les inconvénients, compte tenu que ça améliorerait leurs conditions de
résidence.

PAR LA PRÉSIDENTE:

820 Est-ce que les gens ont communiqué avec vous, est-ce que vous avez eu à discuter avec
les riverains et ils acceptent bien cette mesure compensatoire, si vous voulez, pour toute la durée
des travaux?

PAR M. DANIEL POITRAS:

825 Non, il n'y a pas eu de discussion, je vous dirais, très élaborée, formelle. Évidemment, on
attend que ce soit officiel que ces travaux-là vont se faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

830 D'accord.

835 Si vous avez des mesures qui concernent la sécurité que vous souhaiteriez voir
appliquées, ce serait utile de nous les communiquer par la suite.

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

Pour la réalisation, oui, OK.

840 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

845 Toutes mesures qui feraient en sorte que les citoyens auraient une qualité de vie plus
acceptable et une sécurité, particulièrement pour les enfants; lorsqu'il y a trente mille (30 000)
voyages, c'est beaucoup, pour des secteurs restreints. Alors on serait reconnaissant de vos
suggestions.

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

On va examiner ça davantage et on communiquera avec vous, madame.

850

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

855

J'aurais peut-être un autre petit devoir à vous proposer, c'est concernant le mercure. Dans votre mémoire, vous nous parlez de la question de la qualité de l'eau, concernant la présence du mercure.

860

La Commission a adressé justement des questions, des demandes de précision à la suite d'interrogations que vous aviez posées, et nous avons eu des réponses du promoteur, je vous prierais de vérifier, c'est dans le document DQ 1.1 et DQ 3.1, mais je fais le résumé de la réponse qui a été fournie. C'est que pour ce qui concerne la qualité de l'eau potable, il faudrait boire des quantités astronomiques d'eau, je crois que c'est quarante mille litres par jour (40 000 l/j), alors c'est peu probable que les gens se rendent là, non probable. Alors il n'y a pas de problème évalué, tant du côté du promoteur que les instances de santé publique.

865

Cependant, la question du mercure pour la contamination du poisson doit être examinée et les experts, tant fédéraux que provinciaux, préconisent une bonne communication du risque; c'est-à-dire que les mesures d'atténuation, au niveau de la construction, il ne peut pas y avoir d'autres mesures complémentaires parce que le promoteur préconise la coupe des arbres, donc ça déjà, ce serait fait.

870

Mais lors de l'arrivée de l'eau de la rivière Pikauba, justement, dans le lac Kénogami, c'est la zone où il y a de la pêche d'hiver, et on a vu dans les documents qu'il peut y avoir consommation de mille (1000) à trois mille (3000) individus par pêcheur pendant la période hivernale, alors il y a peut-être une clientèle pêcheurs qui pourrait être plus susceptible d'être influencée par la présence du mercure dans le poisson.

875

Également, on sait que ça ne durerait pas éternellement, mais peut-être sept-huit (7-8) ans, où il y aurait une augmentation du mercure.

880

Comment vous voyez la communication du risque, votre participation à l'information qui serait donnée aux pêcheurs pour leur dire combien de repas par mois ils peuvent consommer sans qu'il y ait de risque à leur santé.

885

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

Écoutez, sur cet élément-là particulier, ce qu'on voulait avoir, au fond, l'information, vous nous en avez transmis une partie, ce qu'on veut, c'est des mesures de suivi surtout par la suite.

890 Écoutez, la population qu'on dessert, au fond, consomme cette eau-là, peut-être qu'il n'y
a effectivement pas de difficulté, pas de problème, mais c'est important qu'elle le sache, et c'est
important qu'on soit capable de lui démontrer sur le plan technique, et c'est ça au fond qu'on
soulève, sur le plan technique, non, il n'y a aucun danger, je veux dire même s'il y a effectivement
une légère augmentation, il n'y a pas de risque.

895 Et c'est important de pouvoir le démontrer, sinon écoutez, la panique va prendre
rapidement. C'est pour ça qu'on a soulevé cet élément-là en particulier.

900 Et c'est la même chose par rapport au poisson. Je veux dire oui, on peut faire
exactement la même chose, il y a déjà des gens qui sont spécialisés dans ce domaine-là, avec
qui on peut faire affaire et les informer périodiquement sur c'est quoi les quantités qu'ils peuvent
consommer sans aucun risque pour leur santé.

905 Et si on ne fait pas ce travail-là, si on ne se donne pas des structures de communication
vis-à-vis les populations, à ce niveau-là, écoutez, on se demande, qui va le faire.

Et c'est dans ce sens-là qu'on pense que c'est de notre responsabilité de s'assurer qu'il
va y avoir de mis en place une structure où ces informations-là vont pouvoir être diffusées au
niveau de la population.

910

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

915 Je reviens encore une fois sur la question des fosses septiques, une question que vous
avez soulevée, pourriez-vous nous dire, avant les événements de 1996, le niveau du lac était
maintenu plus haut que ce qui serait proposé, est-ce que vous aviez observé à ce moment-là des
problèmes au niveau bactériologique des plages, est-ce qu'il y a eu des suivis sur la qualité de
l'eau, au plan bactériologique du lac, et est-ce qu'il y avait des indications de problèmes de
920 percolation, d'influence des fosses septiques vers des petites baies, avez-vous noté ça déjà?

PAR M. DANIEL POITRAS:

925 Je ne pourrais pas vous répondre, je ne le sais pas. À ma connaissance, non, il n'y a pas
eu de problème dans ce sens-là, mais c'est possible qu'il y en ait, je ne le sais pas.

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

930 Mais ce qu'on veut éviter, c'est que si effectivement on gère à cent quatorze (114 pi) et
que par exemple, on puisse donner des permis de construire à cent quinze (115 pi), que tout
niveau, tout accident de la nature qui pourrait arriver et faire en sorte que le niveau du lac

Kénogami monte à cent seize-cent dix-sept (116 pi-117 pi) ou cent dix-huit (118 pi), bien, qu'on n'ait pas de problème à intervenir à ce niveau-là.

935 Au fond, on veut tenter de gérer l'avenir.

On sait que dans le passé, écoutez, il y a des municipalités alentour du lac Kénogami où on donnait des permis à cent quinze (115 pi) avec différentes modalités, d'autres peut-être à cent seize (116 pi) et ainsi de suite.

940 Ce qu'on tente de gérer, c'est l'avenir, et on tente de se donner des règles qui vont effectivement être uniformes, et éviter qu'il y ait des problèmes inutilement. Et c'est pour ça, au fond, qu'on veut clarifier cet élément-là en particulier, et qu'on demande que ce soit clarifié pour l'avenir.

945 Le passé, malheureusement, et mon collègue qui est en arrière ici, il pourrait peut-être élaborer parce que lui faisait partie de la municipalité de Lac-Kénogami, on n'a pas d'expertise ou de somme d'informations supplémentaires qu'on pourrait vous transmettre, malheureusement.

950 Pour ce qui est de Laterrière, je peux vous dire qu'on n'en avait pas de difficulté, parce que je l'ai vécu un peu plus intensément, mais on est plus haut que les niveaux dont on parle maintenant.

955 Alors pour ce qui est de – vous interrogerez mon collègue de Larouche tout à l'heure, peut-être que lui est à un niveau plus bas par rapport au lac, et peut-être qu'il pourra vous en parler de façon plus élaborée.

960 Parce que pour ce qui est du secteur de Ville de Saguenay, c'est-à-dire l'ancienne municipalité de Lac-Kénogami, Jonquière et Laterrière, je ne crois pas qu'il y ait eu de difficultés particulières à ce niveau-là.

Mais pour l'avenir, on veut s'assurer que ça va continuer, et qu'on va avoir des garanties supplémentaires pour s'assurer que les gens n'aient pas de difficulté.

965 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

970 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Une dernière question.

Justement pour gérer l'avenir, vous demandez que la gestion des barrages soit confiée à Hydro Québec.

975 **PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

Oui.

980 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Est-ce que vous en avez parlé avec Hydro Québec?

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

985 Non, pas du tout. Écoutez, c'est l'opinion des gens au fond de Ville de Saguenay, des gens qui ont travaillé sur différents comités et ainsi de suite, ce qu'on a perçu de la population versus ce qui se passe actuellement avec le ministère de l'Environnement et de la Faune qui est responsable de la gestion.

990 Il y a un élément de confiance qu'il nous faut reconquérir. Peut-être que le ministère de l'Environnement et de la Faune est capable de reconquérir ça, mais ce que l'on a actuellement comme information, on a tendance à dire, on va aller chercher celui qui a le plus d'expertise dans la gestion de l'eau, des barrages, pour redonner à la population locale cette confiance dont elle a besoin pour l'avenir, compte tenu de ce qu'elle a vécu avec les événements de 96.

995 Une fois que cette confiance-là sera revenue, une fois qu'on aura, écoutez, rapidement pris des orientations, parce qu'on parle quand même du court terme, cinq (5) ou six (6) ans, c'est court dans la vie d'une population, on pense qu'on doit passer par ce processus-là, par cette partie-là d'aller chercher le meilleur expert possible pour la gestion des eaux pour les prochaines années. Par la suite, on verra, on discutera.

1000

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

Je vous remercie.

1005

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

J'aurais une question à vous poser, mais votre réponse me fait soulever aussi une petite question préalable.

1010

Bien entendu, le ministère de l'Environnement, le Centre d'expertise hydrique a une division qui gère plusieurs centaines de barrages; en moyenne, en quantité numérique, ça peut être même supérieur à ce qu'Hydro Québec gère, mais c'est des petits barrages.

1015 **PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

Oui, vous avez raison.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1020 Vous ne pensez pas, si on disait, on arrivait à la conclusion justement que le lien de confiance est brisé et que ça devrait être une autre entité que le Centre d'expertise hydrique ou le ministère de l'Environnement qui gère, est-ce que c'est pas à ce moment-là un signal qu'on envoie à tout le Québec, en disant que tous les barrages du gouvernement devraient être gérés par Hydro Québec.

1025

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

Si toute la population du Québec avait vécu les événements de 96, peut-être effectivement aurions-nous à répondre à cette question-là.

1030

Pour l'instant, je vous dis que l'expertise détenue par les gens du ministère de l'Environnement peut effectivement suffire pour la gestion de petits barrages. On considère que la complexité du barrage du lac-réservoir Kénogami et de son entourage pour l'alimentation, c'est quand même passablement complexe et ça demande peut-être une expertise supplémentaire. C'est juste de ça dont on parle, au fond.

1035

Et écoutez, si on est capable de démontrer à la population, par la suite, qu'on a tous les instruments et toutes les sommités nécessaires, dans quelques années, pour pouvoir reprendre cette gestion-là, bien, on la reprendra.

1040

Mais pour l'instant, on a besoin d'un signal clair vis-à-vis la population, pour lui redonner confiance dans les gestionnaires de cet ouvrage-là en particulier, et c'est la recommandation à laquelle on est arrivé.

1045

Et remarquez que ça a soulevé des bonnes discussions, je vous le dis, je ne me cacherai pas derrière un mur pour affirmer cela. Mais la conclusion restait quand même celle qu'on a énoncée.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1050

Je vous remercie.

Maintenant la question que je voulais poser concerne, c'est en page 4, ça concerne les fameux seuils d'inondation, seuils mineur-majeur dans la rivière aux Sables et rivière Chicoutimi.

1055

Vous manifestez une inquiétude, au moins un questionnement quant au partage des débits, notamment en temps de crue, donc ça semble vous inquiéter qu'on fasse passer plus d'eau dans la rivière aux Sables.

1060 L'alternative disons simple, à ce moment-là, on fait passer plus d'eau dans la rivière Chicoutimi, et on ne respecte plus nécessairement le un tiers-deux tiers (1/3-2/3) non plus.

Alors j'imagine que quand vous avez soulevé ce point-là, vous aviez peut-être une idée en tête concernant une façon de gérer l'eau.

1065

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

Écoutez, on parle de seuil, six cent cinquante mètres cubes (650 m³/s) dans la rivière aux Sables et trois cent dix (310 m³/s) dans la rivière Chicoutimi, trois cent dix (310 m³/s) étant le seuil d'inondation majeur, donc le début des problèmes sur la rivière Chicoutimi.

1070

Écoutez, avec la gestion dont on va se donner à l'avenir pour le lac Kénogami, ce seuil-là de neuf cent soixante mètres cubes par seconde (960 m³/s) d'évacuation sur les rivières Chicoutimi et aux Sables ne sera atteint que, la problématique, sur un (1) mille je pense ou approximativement. Écoutez, on se dit, ça va arriver très peu souvent.

1075

Si ça arrivait à tous les cinq (5) ans, qu'on doive monter la rivière aux Sables à six cent cinquante mètres cubes (650 m³/s), on vous dit tout de suite qu'on se questionnerait et on se demanderait: est-ce que ça nous cause plus d'inconvénients que de régler le problème définitivement sur la rivière Chicoutimi. On se poserait nettement la question.

1080

Actuellement, avec ce que l'on sait et les probabilités soulevées, on accepte le partage de trois cent dix-six cent cinquante (310 m³/s-650 m³/s), parce que la possibilité d'arriver à ce niveau-là d'écoulement des eaux est quand même relativement lointaine. C'est vrai qu'elle peut arriver rapidement, mais on regardera à ce moment-là, je veux dire, quels sont les dommages causés sur la rivière aux Sables.

1085

Écoutez, si on a par exemple, je vous signale un questionnement qu'on a eu, les éléments de filtration, de traitement des eaux de l'industrie Cascades, qui est sur le coin, écoutez, si ça devait effectivement nous conduire à six cent cinquante mètres cubes (650 m³/s), à cause de toutes sortes d'événements qui nous arriveraient, à "flusher" cette façon de traiter les eaux là, les gens qui vont avoir la responsabilité d'administrer, la façon de gérer le réservoir, le six cent cinquante (650 m³/s) versus trois cent dix (310 m³/s), bien, auront des décisions à prendre et auront des recommandations à faire pour l'avenir immédiat.

1095

C'est dans ce sens-là qu'on s'est interrogé, c'est parce que ça peut avoir des conséquences qui sont très lointaines, je l'admets, et qui n'arriveront probablement pas si tout se déroule très bien.

1100

Mais s'il arrivait une difficulté quelconque, à cause de troncs d'arbre, à cause d'accumulations quelconques, on se dit, écoutez, les gens qui seront responsables de

l'application du plan de gestion prendront leurs responsabilités à ce moment-là, comme ils les prennent de toute façon.

1105 Écoutez, on gère en fonction de la protection de la vie et de la propriété des gens, et je pense que ce que l'on a mis dans le rapport, ça correspond à cela, avec les inconvénients qu'on va évaluer au fur et à mesure où les probabilités vont nous permettre de les évaluer.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1110 Donc c'est clair, je vous remercie.

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

1115 On ne peut pas aller plus loin que ça pour l'instant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1120 Permettez-nous encore deux (2) petites questions et ensuite, ce sera la pause.

Vous parlez, dans votre mémoire, des priorités, la sécurité des citoyens en premier, la sécurité et l'approvisionnement des prises d'eau; en deuxième, l'économie locale.

1125 Pourriez-vous développer sur la question de l'économie locale, comment vous voyez l'importance du projet par rapport au développement justement du secteur du lac Kénogami.

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

1130 Bien écoutez, quand on parle de l'économie locale, c'est surtout au niveau de ce qui se retrouve sur les bords de la rivière Chicoutimi et de la rivière aux Sables.

1135 On a effectivement vécu, en 96, rappelons-nous je veux dire certaines journées où on s'interrogeait pour voir si, effectivement, il allait y avoir une quantité d'eau importante qui allait rentrer dans l'usine Alcan, pour nous, cet élément-là devient un élément majeur. Quand on cite nos priorisations, c'est de ce cadre-là dont on parle.

1140 Pour nous, l'économie locale, c'est effectivement ce qui fait vivre l'ensemble de notre population au niveau local. Et ce qu'on se dit, c'est que si ça devait avoir comme conséquence des conséquences majeures, je vous ai parlé tantôt de notre système de traitement des eaux, écoutez, on ne peut pas prendre de décisions immédiatement, ce que l'on dit cependant, c'est que les décisions se prendront dans l'ordre dans lequel on cite là, compte tenu que l'économie locale et les conséquences de quantités d'eau qui arriveraient dans une usine par exemple comme Alcan pourraient être catastrophiques pour notre population, beaucoup plus catastrophiques que des inondations sur une rivière.

1145 Surtout si on est capable de les prévoir, ne serait-ce que quelques heures, si on se donne des plans de gestion très serrés. C'est de ça dont on parle, quand on parle de gérer l'économie au niveau local.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1150 D'accord.

Ma dernière question concerne votre proposition qu'il soit créé un comité local de gestion de bassin versant.

1155 Il y a eu une annonce, récemment, qu'il y aurait des comités de bassin versant qui seraient créés, une trentaine je crois.

Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu un genre de comité de bassin versant pour ici.

1160 **PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:**

1165 Vous allez recevoir tout à l'heure des gens qui, effectivement, font partie d'un comité provisoire de gestion du lac Kénogami. Ce que l'on dit essentiellement dans ce passage-là, c'est qu'au fond, ce comité-là qui actuellement existe, peut-être devrait-il se transformer en comité de bassin versant, peut-être bien, mais peut-être devrait-il aussi, compte tenu de l'importance et de la dimension du lac Kénogami et de son réseau d'alimentation, peut-être aussi devrait-il dépasser la compréhension de la gestion des bassins versants.

1170 Et c'est dans ce cadre-là qu'on s'explique, et on va pas plus loin pour l'instant. On met les deux (2) éventualités possibles et peut-être souhaitables, mais ce que l'on dit, c'est qu'il devrait y avoir un comité local plus large un peu, on pense qu'il devrait être plus large que le comité de gestion des bassins versants, parce qu'il y a la rivière Chicoutimi, la rivière aux Sables qui, effectivement, a aussi une importance majeure dans cette gestion-là.

1175 Et le comité qu'on a expérimenté depuis 96, au niveau local en tout cas, le comité provisoire de gestion nous semble une voie intéressante peut-être à continuer d'exploiter, avec peut-être des pouvoirs différents, faire une révision de cet ensemble-là pour permettre à la population locale, pour permettre aux gens qui assument des responsabilités sur le plan local de pouvoir s'intégrer dans la gestion courante de cet ensemble-là, tout en ayant un gestionnaire, bien sûr, qui nous fournit une expertise précise et à date de ce système hydrologique là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1185 Et est-ce que vous voyez une participation des organismes, des ministères par exemple.

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

Tout à fait, tout à fait.

1190

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il y aurait des responsabilités partagées.

1195

PAR M. JEAN-MARIE BEAULIEU:

Oui, oui, quand on parle d'expertise, c'est l'ensemble de ce qu'on se paie comme société, au fond, avec une participation des gens du milieu qui est souhaitable, selon nous.

1200

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on vous remercie beaucoup de votre témoignage.

Nous prenons une pause d'une quinzaine de minutes.

1205

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1210

**REPRISE DE LA SÉANCE
COMITÉ PROVISOIRE DU LAC-RÉSERVOIR KÉNOGAMI
ET DES RIVIÈRES CHICOUTIMI ET AUX SABLES**

1215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous reprenons!

1220 Nous accueillons le Comité provisoire du lac-réservoir Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables. Bonsoir!

PAR M. PAUL RUEL:

Bonsoir madame la Présidente. Merci de me permettre de m'exprimer ce soir.

1225

Le mémoire qu'on va présenter représente l'ensemble des membres qui font partie de notre comité.

1230 Moi, je trouve ça important, il y a quelqu'un du fédéral ici ce soir – est-ce que vous m'entendez bien?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, mais votre nom, pour les transcriptions.

1235

PAR M. PAUL RUEL:

Je m'excuse, mon nom est Paul Ruel. Je suis le président du Comité provisoire.

1240

Ce soir, ce qu'on a à regarder, moi je vais faire un retour parce que le comité a eu à cheminer, OK, et puis ce soir, ce qu'on regarde ensemble, le projet de régularisation, ça s'inscrit dans les aménagements disons de reconstruction après le déluge de 96, et puis le cadre du projet s'inscrit dans ce cadre-là. Quelqu'un du fédéral qui est là, ça peut bien tomber, ça permet d'accélérer disons l'évaluation environnementale.

1245

Et puis à ce moment-là, disons, je vais essayer d'expliquer un peu le cheminement du comité.

1250 Pour commencer, c'est important qu'on revienne au déluge, OK, parce que pour bien comprendre ce qu'on a vécu ici, au Saguenay, j'ai mis quelques photos d'ailleurs que j'ai prises sur le site du BAPE, c'est votre site, c'est Hydro Québec qui a déposé les photos, et puis je veux que les gens se rappellent. Parce que pour bien comprendre le projet dont on parle ce soir, il

faut comprendre qu'il y a eu un déluge, OK; s'il n'y avait pas eu de déluge, on ne serait pas ici et on n'aurait pas à se questionner sur les aménagements prévus.

1255

Ça fait que j'ai juste quelques photos. Ça, c'est le coin du bassin à Chicoutimi, OK. Ça, vous le voyez, c'est la rivière Chicoutimi.

Et c'est pour vous démontrer aussi comment est-ce que les gens sont devenus inquiets. Ça, c'est le secteur de Jonquière, la rivière aux Sables, toujours tirée de votre site, du BAPE.

1260

Ici, c'est une partie du lac Kénogami. C'est pour bien comprendre que les gens ont eu, à ce moment-là, des craintes, OK, qui sont compréhensibles. Quand ta maison est comme ça dans l'eau, tu t'inquiètes, tu peux te questionner sur le gestionnaire. Mais il faut que tu comprennes, aussi, est-ce que les infrastructures pour gérer une telle crue, et puis c'est ce qu'on va regarder ensemble ce soir – ici encore, c'est du lac Kénogami, OK, l'église qui est presque inondée, avec des résidences et des hangars à bateaux qui sont dans ce secteur-là.

1265

Ça fait que sans plus tarder, mon mémoire, moi je commence avec si vous voulez le rappel du déluge, pour vous dire qu'au niveau du déluge qu'on a eu en 96, il y a eu à ce moment-là, suite à ça, OK, une commission, qu'on appelle à ce moment-là la Commission Nicolet. Et puis on avait à analyser, dans la commission, ce qui est tombé à ce moment-là. Et puis lors du déluge, il est tombé deux cent quarante-cinq millimètres (245 mm) de pluie en quarante-huit (48) heures.

1270

On a vu l'exemple hier de la rivière Nicolet, il y a eu des pluies massives, bien, c'est des choses qui deviennent je dirais à récurrence peut-être plus fréquente, pour les prochaines années.

1275

Ça fait que moi, ce que je vais faire ici, c'est que je vais vous rappeler, pour bien comprendre le cheminement que le comité a fait pour en venir à proposer aux gouvernements d'aller de l'avant avec l'aménagement du bassin versant.

1280

Ça fait que je suis parti de 96, je suis parti du déluge, et suite à ça, vous savez que par la suite, il y a eu la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, la Commission Nicolet, qui a été formée à l'automne 96, pour analyser la problématique du déluge.

1285

La commission a fait l'analyse complète des événements concernant le déluge pour en tirer de nombreuses observations et recommandations concernant entre autres la gestion des barrages, OK, les risques d'inondation et puis la sécurité civile. Et parmi les principales recommandations de la commission, il y a eu la formation de comités de bassin, pour assurer une gestion intégrée des différents bassins versants au Québec.

1290

Par la suite, le comité, qui s'appelle le Comité provisoire du lac-réservoir Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables, a été formé en juin 97, OK. Et puis à ce moment-là, on faisait

1295

suite à la Commission Nicolet, et le comité avait un mandat bien précis, soit de réviser la problématique du lac-réservoir Kénogami et recommander au ministre de l'Environnement les options techniques d'aménagement qu'on jugeait les plus valables.

1300 Entre autres, ce soir je vais y revenir, mais dans ce qu'on avait à réévaluer, on avait à réévaluer ce qu'on appelle la CMP, on en a entendu parler souvent lors de la première partie des audiences, on avait à évaluer le potentiel du ruisseau Jean-Dechêne, celui qui se déverse au centre d'Arvida, la Belle-Rivière, je vais vous le rappeler, et d'évaluer la possibilité de construire un ou des réservoirs sur les tributaires du lac-réservoir Kénogami, afin de laminer la crue de projet et de diminuer la réserve requise au lac Kénogami. Et entre autres, on devait établir des nouveaux débits maximums à évacuer à chacune des rivières, et on devait définir un nouveau plan de gestion. C'est le mandat qu'on avait du ministre.

1310 Entre autres, aussi, on avait le mandat d'implanter un système d'alerte au niveau des rivières, OK, pour qu'en cas de crue soudaine, les gens puissent être informés de modifications au niveau de la rivière. Ça, ça a été fait aussi.

1315 Et puis pour poursuivre, c'est que le comité se veut représentatif de l'ensemble de la région du Saguenay. Je l'ai mis en annexe du document, pour vous dire que les gens qui en faisaient partie, initialement il y avait vingt (20) organismes, il y avait toutes les municipalités qui entourent le lac Kénogami, c'est-à-dire Lac-Kénogami, Larouche, Laterrière, il y avait la ville de Jonquière, la ville de Chicoutimi, Hébertville aussi faisait partie.

1320 En tant que compagnie ou entité industrielle, il y avait Abitibi-Consol, d'ailleurs il y a toujours ces entreprises-là, la compagnie Alcan, la compagnie Elkem Métal, Hydro Québec et la compagnie Cascades.

1325 Et puis pour la population, il y avait le Comité des citoyens de Laterrière, l'Association pour la protection du lac Kénogami, la Corporation du parc régional de lac Kénogami.

 Et puis entre autres, aussi, il y avait des instances gouvernementales, OK, il y avait la Division hydraulique du gouvernement, il y avait la SÉPAQ aussi qui fait partie encore de ça, et puis au niveau de la sécurité publique aussi il y avait un représentant.

1330 Ça fait que vous voyez qu'on a essayé de former ce qu'on pourrait appeler un comité de bassin le plus représentatif possible du milieu, pour pouvoir analyser la problématique qu'on vient de soulever.

1335 Ça fait qu'à ce moment-là, moi, ce que je vais vous parler ce soir, c'est justement les différentes options qui nous ont été proposées, parce qu'on a eu des études. La bibliographie, je l'ai rajoutée ce soir à mon document, OK. On a eu plusieurs études qui nous ont permis de comprendre la problématique disons qu'on avait à vivre.

1340 La première étude qu'on a eue, OK, c'est l'étude qui se rapporte à la crue maximale probable. OK, on l'a dit tantôt, la crue maximale probable, c'est le maximum de pluie avec le maximum de neige, les deux (2) combinées ensemble, une situation très peu probable mais qui, actuellement, est considérée quand on construit des aménagements et des barrages.

1345 Ça fait que la première étude qu'on a eue, on nous a dit que la crue maximale probable était de l'ordre de cinq mille deux cents mètres cubes par seconde (5200 m³/s). Et quand on se rappelle qu'au déluge, avec les photos que je viens de vous montrer, le maximum a été de deux mille sept cent quatre-vingt mètres cubes-seconde (2780 m³/s). Donc la première étude venait nous dire: le déluge que vous avez eu, deux mille sept cents mètres cubes (2700 m³/s), s'il y avait une crue maximale probable, ce serait presque le double, ce serait cinq mille deux cents (5200 m³/s).

1350 On s'est dit, ça a été difficile de gérer un déluge, c'est impossible de gérer une crue maximale probable.

1355 Ça fait qu'à ce moment-là on avait, disons, à analyser tous les éléments pour prendre en compte les différentes options. Et entre autres, une des études qu'on a eue, c'est celle de INRS-EAU, OK, qui nous explique les dommages, les dommages résidentiels au niveau de la rivière Chicoutimi, au niveau de la rivière aux Sables, au niveau du lac Kénogami. C'est un des éléments qui a été pris en compte justement pour aller de l'avant avec l'évacuation plus grande du bord de la rivière aux Sables, à ce moment-là.

1360 Il y a plusieurs éléments d'étude qui nous ont été fournis, pour alimenter notre réflexion.

1365 Ça fait que parmi les premières options, je vous remonte dans les différentes options et variantes, parce que quand on a eu à choisir les aménagements qu'il y a là, il y a d'autres choses qu'on a regardées aussi, et c'est un petit peu ce qu'on va faire ensemble, rapidement, je vais être assez rapide, vous allez voir, ce ne sera pas tellement long.

1370 Premier élément, je vais vous montrer le tableau des grandes options qui étaient possibles, OK, ça se divise en trois (3) grandes options.

Il y en a une que c'était d'avoir des réservoirs en amont pour ralentir à ce moment-là les apports d'eau, OK.

1375 Il y a eu aussi, si vous le voyez, au début il y avait une notion production d'énergie, OK. Cette notion-là a été évacuée, si vous voulez, des travaux prévus, et il y a aucune centrale qui est prévue sur les constructions en amont du lac Kénogami. C'est la population qui nous a dit ça, par crainte d'avoir une gestion qui serait axée sur la production hydroélectrique.

1380 Donc initialement, c'est en 97, ça, on parlait de production d'énergie, qui n'est plus le cas maintenant.

1385 L'option 2, vous le voyez, c'est la dérivation de ces crues-là. Maintenant qu'on sait qu'on avait un volume le double du déluge, on s'est dit, est-ce que c'est possible de l'évacuer, de quelle manière. Les études, on va analyser les exutoires, qui étaient vers le Saguenay, et ceux vers le ruisseau Jean-Dechêne, ceux qui étaient vers la Belle-Rivière et ceux qui étaient, disons, dans les bassins limitrophes.

Je vais vous faire un petit survol rapide de ces différentes options-là.

1390 Et l'option 3, c'était le passage justement de la crue par les exutoires naturels, c'est-à-dire la rivière aux Sables, la rivière Chicoutimi. Et en même temps, l'amélioration de la section hydraulique de la rivière aux Sables surtout; Chicoutimi, ça a été mis de côté, et le rehaussement des digues autour du lac Kénogami.

1395 Ça fait que sans plus tarder, je vais aller de l'avant, mais je commence par la première option, c'est les dérivations des crues extrêmes. À l'époque, c'est une étude qui a été faite par Genivel-BPR-Tecsult, ils ont analysé différentes options.

1400 Parmi les premières, vous voyez ici un tunnel, OK, il y avait un projet de tunnel qui partait disons de Pibrac, si vous voulez, qui se rendait directement au Saguenay, un tunnel qui aurait été creusé. Il y avait même deux (2) projets de tunnel, regardez la carte suivante, c'est un projet de tunnel qui serait parti de la baie Cascouia, qui serait allé jusqu'au Saguenay.

1405 Ces projets de tunnel là ont été pris en considération, mais si vous pouvez imaginer un tunnel de vingt mètres (20 m) de diamètre, OK, sur environ onze (11 km) et treize kilomètres (13 km), les deux (2) tunnels, le trou que ça peut faire et la quantité de matériel qui aurait été sorti de là, en connaissant pas exactement les capacités techniques d'évacuation, ça aurait fait un trou béant qui, finalement, aurait jamais servi, à ce moment-là. Donc l'option des tunnels a été mise de côté après avoir regardé les différentes possibilités.

1410 L'autre option qui a été envisagée, c'est ici, la dérivation du canal par le ruisseau Jean-Dechêne. Parce que lors du déluge, il est sorti environ cent mètres cubes (100 m³) par le ruisseau Jean-Dechêne, et puis ça passe en plein cœur de Jonquière, de la ville de Saguenay dans le secteur Arvida. Et vous voyez, c'est très près des usines, à ce moment-là.

1415 Parce qu'à l'époque, si les usines avaient été, il y avait eu de l'eau dans les usines, ça aurait été une catastrophe encore plus importante pour l'Alcan et pour les salles de cuves, où il y aurait eu possiblement des explosions.

1420 Ça fait qu'un des éléments, pour pouvoir passer une crue par ce ruisseau-là, il aurait fallu faire un genre de tranchée d'environ cent cinquante mètres (150 m) de large par environ une vingtaine de mètres de haut, OK, qui aurait traversé jusqu'à travers pour aller jusqu'au Saguenay, imaginez la cicatrice en plein centre du Saguenay, tout en ayant un secteur où il y a beaucoup d'argile, beaucoup de terre friable, et on passe très près des sections industrielles à ce moment-

1425 là. Donc, c'est un autre élément qui a été mis de côté dans l'évaluation qu'on a eu à faire pour trouver la meilleure solution qu'on avait à mettre de l'avant.

L'autre élément de solution qui avait été proposé, vous le voyez ici en avant, à ce moment-là, disons c'est la conduite vers la Belle-Rivière, OK. À ce moment-là, vous le voyez, ça partait de la digue Ouiqui, OK, ça passait à travers la plaine d'Héberville, ça venait rejoindre la Belle-Rivière, il y a une couple de petits lacs qui étaient là aussi, et puis à ce moment-là, disons, c'était possible de se rendre.

Mais encore une fois, il y avait une perte de terres agricoles très importante. Il y avait une section du lac où il y a vingt mètres (20 m) de dénivellation, après la digue Ouiqui, c'est un secteur où c'est friable, il y a du sable, et ça aurait été encore une fois presque impossible.

Et en plus, c'est que c'est très près du bassin limitrophe de la Belle-Rivière. Ça fait que s'il y a des aménagements ou un déluge dans le coin disons du lac Kénogami, la Belle-Rivière est très proche, il aurait pu en même temps y avoir des problèmes à ce niveau-là.

Et en plus, il y a Héberville qui aurait dû avoir un barrage pour les protéger d'une éventuelle crue maximale dans ce coin-là. Donc ça aussi, ça a été mis de côté. On l'a exploré, quand même, en disant, est-ce que c'est possible ou pas.

Et aussi, quand on parle des bassins limitrophes, c'était de diriger l'eau, si vous voulez, vers soit disons la rivière Jacques-Cartier, soit la rivière à Mars ou la rivière du Moulin, c'était encore des options qui étaient très coûteuses et techniquement, plus ou moins réalisables, avec des impacts majeurs importants. Ça fait que la dérivation des crues extrêmes, cette option-là a été mise de côté à cause de problèmes techniques, mais aussi à cause de problèmes monétaires et de problèmes environnementaux associés à ça.

Ça fait qu'à ce moment-là, l'option suivante qui nous restait, aussi, OK, c'était l'amélioration, l'accroissement pour passer encore une fois les crues extrêmes, l'accroissement de la réserve d'eau dans le lac Kénogami, ici, le projet qu'on nous propose ce soir, c'est-à-dire un aménagement avec beaucoup d'infrastructures au niveau de différents secteurs du lac, il y a plusieurs digues, il y a plusieurs secteurs, des points bas qui sont travaillés, encore une fois pour pouvoir, avec l'ensemble des éléments, gérer ce qu'on veut, au moins gérer le déluge.

Donc une des options qui a été envisagée et ce que les gens nous proposent, c'est le rehaussement des digues au pourtour du lac Kénogami. Ça, le comité a donné son aval aussi à ça.

L'autre variante, au niveau de l'évacuation, c'est les capacités hydrauliques de la rivière Chicoutimi et de la rivière aux Sables. Dans un premier rapport, les deux (2) rivières ont été envisagées, OK, et puis les impacts sur la rivière Chicoutimi, où il y a quand même un nombre de résidents beaucoup plus important encore, au niveau résidentiel, c'est que ça aurait été difficile

1470 d'augmenter les capacités de la rivière pour pouvoir faire passer la crue au niveau de la rivière Chicoutimi. Encore une fois, ça aurait eu des impacts environnementaux très importants et encore une fois, les coûts étaient comme, je dirais, disproportionnés par rapport à la quantité d'eau possible qui pouvait être sortie du côté de la rivière Chicoutimi.

1475 C'est pourquoi c'est la rivière aux Sables qui a été, disons, si on veut, priorisée, encore une fois pour minimiser les impacts environnementaux, les impacts économiques et sociaux du fait d'avoir à creuser une rivière.

1480 Et puis pour ce qui est de la rivière aux Sables, le seuil s'étend sur environ un point sept kilomètre (1,7 km), donc on a comme l'impression qu'on va chercher une augmentation de capacité d'évacuation en concentrant dans un secteur précis, si on veut, les impacts environnementaux et sociaux à ce niveau-là.

1485 La troisième option qu'on avait, là on a évité les tunnels, on a enlevé ça, on s'est rabattu disons sur les exutoires naturels, rehaussé le lac, la rivière aux Sables, et l'autre option, c'est les aménagements en amont, OK.

Au début, dans les premières études – ça, c'est la partie de la rivière aux Sables qui va être travaillée, OK, c'est quand même assez restreint, la partie d'ici, c'est lors des premières études de l'ensemble des réservoirs qui étaient envisagées.

1490 Avec cet ensemble des réservoirs là et les différentes variantes qui étaient proposées, déjà il y en a quelques-uns qui ont été mis de côté, et puis comme les gens d'Hydro nous disaient, il y a cinq (5) réservoirs qui ont été analysés, ceux de la rivière aux Écorces, R1 et 2, celui de la rivière Chicoutimi, à l'époque c'était le RC1, la petite rivière Pikauba et puis la rivière Cyriac. Les deux (2) en bas ont été mis de côté dès le début, en considération disons des capacités de captation, les capacités et les coûts associés à ça.

1500 Donc au début, avec les cinq (5) réservoirs, c'était l'option qui était proposée dans l'étude de Tecsub, avec les ensembles des possibilités et l'ensemble des améliorations que ça nous amenait d'avoir autant de réservoirs.

1505 Ça fait que c'est évident qu'à ce moment-là, la solution proposée actuellement considère un seul réservoir, OK. Ça fait que vous voyez qu'il y a une grande variante avec le projet initial. Avec le projet initial, c'était possible de contrôler même une crue maximale probable, et actuellement, avec le projet actuel, on peut gérer un déluge, comme en 96, mais on ne peut pas gérer une crue maximale probable.

1510 Donc il y a eu des compromis, la rivière aux Écorces, ça a été mis de côté, malgré qu'il y a un bassin versant important; il y a la rivière Pikauba qui a été considérée, encore une fois pour minimiser l'impact au niveau de l'environnement et puis minimiser, si on veut, toutes les conséquences que ça peut avoir, et une réduction aussi au niveau des coûts, à ce moment-là.

Ça fait que pour pouvoir en arriver à tout analyser la situation et à dire, aïe, c'est quoi les meilleures options, on a eu l'aide de spécialistes de l'Université Laval. Ici, dans le rapport, j'ai mis des copies, où on avait une grille d'analyse multicritère. Ça fait que le comité a eu à se pencher sur tout l'ensemble des possibilités.

1515

On avait des grandes dimensions, OK, et des critères associés finalement à ces dimensions-là.

1520

Ici, c'est sûr que c'est illisible, mais j'en ai des copies disons pour les gens qui aimeraient l'avoir. La grille multicritère, elle, les quatre (4) grandes dimensions, c'était la sécurité, qui a toujours été la première dimension à être considérée; il y a eu la dimension économique, avec les impacts, les coûts des différents aménagements et les impacts, si on veut, au niveau des populations; il y a eu aussi l'environnement et la faune qui ont été considérés, et vous le voyez aussi en bas, l'impact social, OK.

1525

Donc, on a eu à se pencher sur différentes possibilités, en faire une analyse, comprendre justement les différentes variantes, analyser les différents critères pour en arriver à la recommandation que je vous ai dite tantôt, d'aller vers un aménagement dans le Parc des Laurentides, d'avoir un seuil sur la rivière aux Sables, et d'avoir aussi le rehaussement des digues autour du lac Kenogami.

1530

Ça fait qu'à ce moment-là, moi, ce que je veux dire en première partie de ma présentation, c'est qu'il y a eu un cheminement de différents groupes, de plusieurs personnes. Le comité était quand même représentatif, d'après moi, de l'ensemble des intervenants du milieu. On s'est penché sur ça, on a dégagé des consensus pour ces aménagements-là.

1535

Le consensus qu'on n'a peut-être pas dégagé, c'est qu'il y en a qui auraient aimé que tous les aménagements soient faits pour avoir aucune crainte, aucun danger, même dans le cas d'une crue maximale probable, mais là, ça se résume à un aménagement qui nous permet, comme je le disais tantôt, au moins de gérer ce qu'on appelle un déluge de 96, même si on sait que la crue maximale probable, c'est pratiquement le double.

1540

Ça fait que ça, finalement, c'est pour vous faire un survol rapide, et puis pour rappeler la réflexion et la compréhension du dossier qu'on a dû faire pour en arriver à ces recommandations-là.

1545

En deuxième partie, j'aimerais poursuivre en vous parlant un peu de tout le problème de la gestion et des différentes variantes qui sont, à ce moment-là, je dirais conséquentes à ces aménagements-là.

1550

Parce que vous savez qu'au niveau du lac Kénogami, on parle beaucoup de la gestion du bassin versant, monsieur Beaulieu en a parlé tantôt, la gestion qui sera mise en place, elle va

permettre de régler les conflits d'usage entre l'ensemble des intervenants, et amener un partage plus équitable de la ressource, OK.

1555

Parce que dans le bassin versant du lac Kénogami, actuellement, on en parle souvent, OK, il y a si on veut le conflit d'usage entre entre autres la production électrique et puis, si on veut, les citoyens qui veulent garder leur lac à un niveau acceptable puis sécuritaire pour la navigation, et puis les gens des rivières qui ne veulent pas non plus être inondés et qui veulent de l'eau sur les rivières aussi. Ça fait qu'on a à mettre ça tout ensemble pour pouvoir finalement, si on veut, accommoder ou dégager des ententes entre les différents partenaires.

1560

Ça fait que le comité est d'accord pour que les infrastructures qui seront construites permettent de gérer le lac Kénogami au niveau maximum de cent quatorze pieds plus ou moins quatre pouces (114 pi \pm 4 po), OK, on est d'accord avec ces infrastructures-là, parce que ça nous permet de le gérer sans compromettre la sécurité de la population.

1565

Et à ce moment-là, disons, par contre les membres auront à s'entendre sur le niveau maximum qui va être géré. C'est sûr que les gens sont d'accord avec ça, mais il y a certains secteurs où le rivage ou les rives sont un petit peu brisées à ce niveau-là, donc il y a des mesures qu'il faudra qu'elles soient mises de l'avant pour permettre de le gérer à cent quatorze pieds plus ou moins quatre pouces (114 \pm 4 po), à ce moment-là.

1570

Dans la gestion du lac Kénogami, les points importants que la population et l'ensemble des gens veulent, si on veut, c'est des points que c'est pas possible de régler comme tels au niveau du comité de bassin parce que si on veut, ça fait partie prenante de contrats qu'on a parlé un peu en première partie des instances du BAPE, qui sont plus ou moins secrets, et puis que j'ai vus ce soir qui ont été déposés, OK, c'est que les éléments importants, c'est qu'à partir d'un certain niveau minimum qui pourrait être établi au lac Kénogami, parce que peu importe les infrastructures qui vont être mises en place, il peut arriver des étés de sécheresse, où il y a pratiquement pas d'eau, et puis la population, ce qu'elle veut, c'est que les inconvénients soient partagés, OK.

1575

1580

On est arrivé souvent au fameux quarante-deux point cinq mètres cubes par seconde (42,5 m³/s), on en parle souvent, la population au niveau du comité s'est entendue pour, en période disons de sécheresse ou d'apport d'eau très réduit, de pouvoir le baisser un peu, ce minimum de sortie là, autour de trente-six mètres cubes (36 m³/s).

1585

Et par contre, les gens qui font de l'énergie hydroélectrique sont en désaccord avec ça, ils ne veulent pas baisser en bas du quarante-deux point cinq (42,5 m³/s).

1590

Donc même quand il n'y a pas beaucoup d'eau, le partage devient difficile, parce que les gens qui font de l'énergie veulent avoir leur quarante-deux point cinq (42,5 m³/s), la population serait prête à concéder, les gens des rivières et du lac, un trente-six mètres cubes (36 m³/s),

1595 mais encore une fois, on ne peut pas le faire, parce qu'il semble y avoir certains contrats qui lient les producteurs d'énergie hydroélectrique avec le gouvernement.

L'autre élément important de gestion, c'est la prolongation du plan de gestion estivale. Durant l'été, il y a un moment où on atténue les baisses du niveau du lac pour permettre de le stabiliser si on veut, et de régulariser les rivières. Et cette période-là, encore une fois, la population aimerait ça prolonger le plan de gestion estivale, justement, il y en a qui nous disent jusqu'à la prise des glaces, mais au moins, au moins jusqu'à la fin de septembre, encore une fois dans l'esprit de partager plus équitablement la ressource eau.

1605 Mais encore une fois, sur cet élément-là, la prolongation de la gestion estivale, les gens qui produisent de l'énergie ne sont pas d'accord non plus. Ils nous disent, écoutez, si on prolonge la gestion, c'est des pertes qui nous sont induites à ce moment-là, au niveau économique.

1610 Ça fait que vous voyez, deux (2) éléments de la gestion, les sorties minimums et puis la durée pendant laquelle le plan de gestion s'applique, sont encore conflictuels et sont comme pas "résous", à ce moment-là, au niveau du comité.

Et ce serait important que le gouvernement, OK, qui devra trancher ou qui devra, avant de renouveler ses contrats, tenir compte de ces demandes-là des gens, devra à ce moment-là aussi, disons, pouvoir trancher et prendre parti et aussi, disons, on veut savoir si en plus, une étude devrait être mise de l'avant pour bien comprendre les impacts environnementaux, les impacts sociaux, les impacts économiques des variations du niveau d'eau sur le lac Kénogami, sur les rivières Chicoutimi et aux Sables.

1620 Parce qu'on sait très bien que des variantes importantes dans le niveau du lac, des baisses importantes à l'automne, ça a un impact environnemental, ça a un impact économique aussi, ça a un impact social. Et on voudrait qu'il y ait une étude entreprise pour justement connaître tous ces impacts-là, et en même temps pouvoir, si on veut, en contrepartie, les démontrer aux gens qui font de l'énergie, voir les impacts; il y en a pour eux, il y en a pour nous aussi, là, à ce moment-là.

Ça fait que vous voyez qu'au niveau du comité, il y a certains points qu'on n'a pas dégagés de consensus, parce qu'on ne peut pas trancher entre les deux (2) à ce moment-là.

1630 L'autre variante, les capacités d'évacuation. C'est certains points que je vous amène en finissant mon mémoire.

C'est que la rivière aux Sables, je l'ai dit tantôt, sera modifiée pour évacuer jusqu'à six cent cinquante mètres cubes par seconde (650 m³/s), OK; la rivière sera creusée sur un point cinq kilomètre (1,5 km), mais un seul secteur sera touché et puis ça, je veux qu'on en tienne compte. Parce qu'à ce moment-là, la rivière Chicoutimi ne sera pas touchée du tout, et ça

diminue, comme je l'ai dit tantôt, les impacts tout en rencontrant les impératifs de sécurité quand même, à ce moment-là.

1640

Les digues et barrages du lac Kénogami. Je vous l'ai dit tantôt, OK, les travaux seront terminés, le lac Kénogami pourrait atteindre un niveau de cent vingt-trois virgule vingt-cinq pieds (123,25 pi), OK, s'il y avait une crue maximale probable, ça pourrait atteindre cent vingt-trois pieds (123 pi).

1645

Dans le cas du déluge, c'était cent vingt et un pieds (121 pi). Les photos de tantôt, c'était cent vingt et un pieds (121 pi). Ça fait que s'il y avait une crue maximale probable, le lac pourrait atteindre cent vingt-trois virgule vingt-cinq pieds (123,25 pi), ça fait que vous pouvez comprendre que les gens peuvent être inquiets un peu.

1650

Et puis à ce moment-là, disons, si on avait à gérer un déluge, par contre, avec les infrastructures qui devraient être mises en place, le maximum irait à cent dix-huit point soixante-quinze (118,75 pi). Ça fait que vous voyez que déjà, avec les infrastructures probables, on peut gérer un déluge, il y aurait moins d'inondation qu'en 96, et puis ce serait plus sécuritaire pour les gens au niveau du lac Kénogami, même avec les digues qui sont remontées.

1655

Mais par contre, tantôt on l'a soulevé, OK, il est important de définir le niveau de responsabilité du gouvernement et des municipalités, et puis d'informer les résidents permanents ou saisonniers des compensations futures en cas de sinistre.

1660

Et puis le niveau de base pour les zones inondables, d'après le consensus au niveau du comité, ça devrait être de cent quinze pieds (115 pi), à ce moment-là. Et puis de le dire aux gens d'avance, vous êtes permanents, vous êtes saisonniers, il faut que les gens soient informés, il faut que les gens soient au courant de ce qui pourrait arriver à ce moment-là.

1665

Le réservoir Pikauba, un des éléments importants dans ce qui nous est prévu ce soir, c'est que le niveau maximum, d'après nous, devrait être établi à quatre cent dix-sept point sept mètres (417,7 m), OK, ce que le promoteur disons demande. Ce niveau est sécuritaire, tout en permettant de maintenir le lac Kénogami au niveau de cent quatorze pieds plus ou moins quatre pouces (114 pi ± 4 po), à ce moment-là.

1670

La plupart des membres du comité sont d'accord avec ce niveau, OK, parce qu'il ne compromet pas la sécurité de la population et permet aussi de régulariser les rivières. Cependant, il y a un de nos membres, le Conseil régional de l'environnement, qui est en désaccord avec ce niveau-là. Et puis dans le mémoire qu'ils vont présenter, ils vont vous dire le niveau qu'ils voudraient considérer pour le réservoir Pikauba.

1675

Les enjeux monétaires maintenant. OK, un des éléments que j'aimerais vous soulever aussi, c'est la capacité de production de l'ensemble des centrales sur les deux (2) rivières est d'environ cinquante-cinq mégawatts (55 MW), OK, actuellement, c'est ce qui se fait sur les

1680

rivières. Et puis il y a une capacité additionnelle d'environ quinze mégawatts (15 MW) qui est possible, sur les deux (2) rivières. Et là, on ne parle pas de l'amont du lac Kénogami, on parle de ce qui existe actuellement. Cinquante-cinq (55 MW), c'est sans qu'il y ait de modifications des gens qui font le courant.

1685

L'objectif des travaux est d'assurer la sécurité de la population, mais en laminant les crues et en régularisant les débits, la production d'énergie sera améliorée d'environ cinq pour cent (5 %), sans que les producteurs ne modifient leurs équipements.

1690

Une partie des redevances doit être réinvestie dans le bassin versant du lac Kénogami pour restaurer les berges, aménager des frayères, faciliter l'accès à l'eau ou appliquer toutes autres formes de mesures d'atténuation qui seraient nécessaires pour compenser les impacts environnementaux qu'on va avoir.

1695

Il faut que le gouvernement puisse retourner à la région une partie des bénéfices additionnels qui seront générés.

1700

En conclusion, j'aimerais terminer en vous disant que la régularisation du bassin versant rencontre un large consensus dans la population. Les gens sont conscients que les travaux qui seront entrepris auront un impact sur l'environnement, c'est pourquoi toutes les mesures d'atténuation, comme je le disais tantôt, possibles, doivent être mises de l'avant pour atténuer ces impacts.

1705

Et puis l'élément le plus important, c'est la sécurité de la population. On l'a vu tantôt, quelques images du déluge, il ne faut pas que ça se reproduise, et nous devons être capables de gérer au moins, au moins un déluge, OK, comme on a vu en 96, sans que les gens, il y ait des dangers pour la sécurité de la population.

1710

Les impacts sociaux sont positifs, aussi, parce qu'en plus d'assurer la sécurité de la population, le projet permet de stabiliser le lac Kénogami et puis de régulariser les débits sur les rivières. C'est ce que les gens demandent, pas trop de fluctuations au niveau des rivières et puis un lac plutôt stable, tout en n'ayant pas de danger d'inondation.

1715

L'aspect économique aussi est avantageux, parce que la production hydroélectrique sera améliorée, je vous l'ai dit tantôt.

1720

Et puis la région profitera des retombées d'un tel projet, parce que la régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami permettra à la région de mieux gérer cette ressource inestimable qu'est l'eau.

Ça fait que, merci beaucoup, c'est avec ça que je termine ma présentation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1725 Nous vous remercions, monsieur Ruel, de votre mémoire. On a quelques questions pour vous.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

1730 Bon, je vais commencer par une question, peut-être une rectification parce que, vous allez me dire si j'ai raison ou si vous avez raison, l'affaire du creusage du seuil dans la rivière aux Sables, moi, j'ai toujours entendu parler d'une distance, d'une longueur de six cents mètres (600 m); vous parlez, deux (2) fois vous avez dit un point cinq kilomètre (1,5 km) et un point sept kilomètre (1,7 km).

1735

PAR M. PAUL RUEL:

 Ce serait peut-être bien que le promoteur pourrait nous donner la distance exacte.

1740

PAR M. PATRICK ARNAUD:

 Six cent cinquante (650 m).

PAR M. PAUL RUEL:

1745

 Vous voyez, j'ai erré dans la présentation, j'ai mis un impact encore plus grand que l'impact réel que le projet devrait avoir. C'est encore mieux pour l'ensemble des gens.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

1750

 À part ça, je pense que le promoteur est très satisfait de votre présentation parce que vous arrivez, ma question, vous arrivez exactement aux mêmes conclusions, au même projet que le promoteur présente, sans faire de compromis, parce qu'on sait qu'il y a dans l'air d'autres solutions, dont entre autres le mémoire d'un de vos membres, vous dites, qui prône peut-être un niveau plus bas que quatre cent dix-sept virgule sept (417,7 m).

1755

 Alors à ce niveau-là, je comprends que vous êtes très représentatif de plusieurs autres organismes et tout ça, mais est-ce qu'il y a un compromis de votre part à ce sujet-là ou si c'est exactement ce que le promoteur propose, quatre cent dix-sept virgule sept (417,7 m) et cent quatorze plus ou moins quatre pouces (114 pi ± 4 po) pour le lac.

1760

PAR M. PAUL RUEL:

 Ce que je peux répondre à ça, c'est qu'actuellement, on a vu l'étude si on veut des impacts environnementaux, et puis le promoteur nous informe qu'à quatre cent dix-sept point

1765

sept mètres (417,7 m) pour le Pikauba, la production d'omble de fontaine, l'impact sur les frayères, l'impact sur la production de poisson est meilleur qu'à quatre cent douze mètres (412 m). Moi, je me base sur les informations qui nous sont fournies.

1770 Si, à quatre cent douze mètres (412 m), l'impact environnemental était moindre et après ça, disons, la production de poisson était augmentée et il y aurait plein d'avantages, il y a sûrement des variantes qu'on peut considérer.

1775 Mais actuellement, ce qu'on a fait du projet, c'est qu'à ce niveau-là, en plus de permettre au niveau environnement, si on veut, une reproduction de l'omble de fontaine plus grande, ça permet de régulariser si on veut les rivières, de stabiliser le lac Kénogami et de rencontrer l'ensemble des demandes au niveau du décret qu'on a eu du gouvernement.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

1780 OK, ça va, c'est ce que je voulais savoir. Parfait.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1785 Bonsoir monsieur Ruel. J'aurais deux (2) questions.

1790 La première, c'est en rapport avec le mandat qui avait été donné à l'origine, vous deviez, vous avez fait mention, recommander au ministre de l'Environnement les options techniques d'aménagement. Mais on se retrouve que finalement, c'est le ministère des Ressources naturelles qui est maintenant le porteur de ballon pour le projet.

1795 Est-ce qu'il y a eu, à un moment donné, un changement officiel de responsable, est-ce qu'à l'origine, c'était vraiment le ministère de l'Environnement et un (1) an, deux (2) ans après, ça a changé.

Comment ça s'est passé pour partir du ministère de l'Environnement et aller vers les Ressources naturelles.

PAR M. PAUL RUEL:

1800 Bien, nous, on avait disons le mandat du ministère de l'Environnement, OK, on avait regardé les différentes variantes qu'on a eues tantôt, il y a eu des études qui ont été faites disons entre autres par Hydro Québec, des études qui ont été faites par différentes firmes conseils, OK.

1805 Il y a eu un comité interministériel qui a été formé, et puis il y a eu le gouvernement, par la suite, qui a pris en charge les recommandations du comité.

1810 Que ce soit Ressources naturelles qui soit devenu maître d'œuvre disons du projet, à ce moment-là, avec le ministère de l'Environnement, il y avait sûrement des échanges et des rencontres entre les deux (2) ministères mais moi, je l'ai compris disons dans le sens qu'au niveau du gouvernement, OK, comme c'était un projet qui était au niveau de la réserve faunique des Laurentides, c'est les différents ministères qui avaient à intervenir.

1815 Et le ministère de l'Environnement comme tel a la responsabilité de la gestion, OK, de ce bassin versant là, et puis je l'ai compris, moi, dans le sens que les Richesses naturelles avaient à intervenir en tant qu'aménagement de son territoire et en tant qu'aménagement, disons, des rivières qui le concernent.

1820 J'ai pas été chatouillé par ça, j'ai toujours compris qu'au niveau du comité interministériel, il y avait une décision politique qui avait été prise, disons, pour aller de l'avant avec le projet à ce moment-là, et que les deux (2) ministères n'étaient pas en opposition nécessairement.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1825 Parce que vous allez voir pourquoi j'ai posé cette première question-là, vous avez beaucoup nommé, mentionné le rapport Genivel-BPR, qui a été remis en décembre 97.

1830 Par contre, en juillet 99, on se retrouve un an et demi (1 ½) plus tard, le ministère de l'Environnement a déposé ce qu'il qualifie "Proposition du ministère de l'Environnement", donc j'imagine logiquement que le ministère a pris connaissance notamment du rapport de Genivel, et il a fait disons ce que je comprends, une ébauche, parce qu'il n'y a pas de conclusion à ce document-là, qui est le document déposé DQ 19.1, donc il a commencé à travailler une contre-proposition, c'est ce que je comprends en lisant le document de juillet 99.

1835 Est-ce que votre comité s'est officiellement prononcé sur cette sorte de contre-proposition du ministère de l'Environnement qui, entre autres, recommandait ni plus ni moins, lorsqu'on le lit comme il faut, de ne pas faire de réservoir en amont du Kénogami.

1840 Quand je lis le document, bon, ils font beaucoup de comptabilité dans ce document-là, parce qu'ils disent, bon ça, ça coûte cher par rapport aux dommages potentiels, donc ils arrivent à une sorte de proposition, sans le réservoir Pikauba, dans lequel on gérerait sensiblement plus bas, disons voisin du rapport Nicolet, peut-être un peu plus bas le lac Kénogami en été, on creuserait des seuils en hiver pour capter la CMP, pouvoir emmagasiner la CMP printanière.

1845 Donc le ministère a développé toute une série ni plus ni moins de propositions qui constituent, en quelque sorte, une contre-proposition.

1850 Est-ce que vous vous êtes prononcé officiellement, dans vos réunions, sur ce document-là.

PAR M. PAUL RUEL:

1855 Si vous voulez me rappeler le document, je ne pense pas l'avoir eu entre les mains, ce document-là.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1860 Donc, c'est le document DQ 19, qui a été produit par le ministère. Donc de la façon qu'il est libellé, juillet 99; le titre, c'est: Gestion sécuritaire des crues extrêmes du lac-réservoir Kénogami. Et le titre, c'est: Proposition du ministère de l'Environnement.

1865 Donc malheureusement, il n'y a pas de section, ça se termine par des tableaux, on n'a pas de recommandation, de conclusion à ce document-là. Donc c'est ce qui nous a été déposé, donc il est disponible dans les centres de consultation.

La question que je demandais: Est-ce que vous, vous avez – donc, il semble que non...

PAR M. PAUL RUEL:

1870

Non, non.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1875 Non, vous n'avez jamais eu à vous prononcer sur ça, ni à réagir sur cette contre-proposition?

PAR M. PAUL RUEL:

1880

Bien, à moins que j'erre dans ma réponse, mais je ne penserais pas.

Et j'aimerais savoir où ça a été déposé, je ne sais pas si c'est au niveau politique qu'il y a eu des échanges ou des rencontres, mais au niveau du comité, à moins que je me trompe, on n'a pas eu à se prononcer disons sur cette contre-proposition là, à ce moment-là.

1885

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Je vous remercie.

1890

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

Une autre petite question.

1895 Vous avez mentionné, je mets le qualificatif, belle présentation que bon, aux exutoires de la rivière aux Sables et de la rivière Chicoutimi, c'est pas mal toujours, enfin c'est accepté que ce soit quarante-deux virgule cinq mètres cubes-seconde ($42,5 \text{ m}^3/\text{s}$), on peut aller au-delà de ça, ça c'est très acceptable pour ceux qui sont en aval, entre autres les centrales hydroélectriques, mais vous avez mentionné un autre chiffre de trente-six mètres cubes-seconde ($36 \text{ m}^3/\text{s}$) et ça, c'est un genre de consensus parmi les gens du lac.

1900 Je veux simplement savoir, est-ce que ça, c'est écrit en quelque part, l'affaire du trente-six ($36 \text{ m}^3/\text{s}$).

PAR M. PAUL RUEL:

1905 Non. Ce que je veux vous signifier, c'est que dans la recherche de solutions pour atténuer les baisses du niveau du lac Kénogami, OK, je l'ai dit tantôt, c'est d'appliquer des mesures d'atténuation et parmi les mesures d'atténuation, quand les apports diminuent, s'il rentre, un exemple, vingt-cinq mètres cubes ($25 \text{ m}^3/\text{s}$) et puis qu'on en sort toujours quarante-deux ($42 \text{ m}^3/\text{s}$), à ce moment-là le lac baisse, et puis dans les discussions qu'on a eues autour de la table, c'était de dire, écoutez, est-ce qu'il y a moyen de diminuer les sorties quand les apports sont bas et quand le lac est descendu à un certain niveau.

1915 Et puis ça, c'est les résidents, disons, et puis les utilisateurs du lac Kénogami, les gens qui vivent sur les rivières. Parce que le fameux partage, c'est toujours deux tiers-un tiers ($2/3-1/3$), quand on parle de quarante-deux mètres cubes ($42 \text{ m}^3/\text{s}$), c'est vingt-huit-quatorze ($28 \text{ m}^3/\text{s}-14 \text{ m}^3/\text{s}$), OK.

1920 Ça fait qu'à ce moment-là, disons, si on baisse les sorties, à ce moment-là c'est le partage qui se fait encore. C'est certain qu'à ce moment-là, c'est dans des situations extrêmes, où les apports sont diminués, où le lac a baissé en bas d'un certain niveau, OK, où les gens qui sont concernés seraient prêts à faire une concession, à dire, écoutez, sortons-en moins d'eau du lac, ça va permettre de le stabiliser.

1925 Et c'est là que je vous dis que ce qui a été dégagé comme consensus, c'est que les gens sont d'accord. Mais les producteurs ne sont pas d'accord avec ça.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

1930 Le trente-six ($36 \text{ m}^3/\text{s}$), est-ce que c'est suite, c'est pas un sondage, ça?

PAR M. PAUL RUEL:

1935 C'est une proposition qui a été amenée au comité provisoire par l'Association pour la protection du lac Kénogami, OK, qui l'a amenée comme recommandation, proposition qui a été discutée au niveau du comité; et puis qu'on n'a pas votée, mais les positions des membres se

1940 sont orientées dans ce sens-là. L'ensemble des intervenants était d'accord pour le baisser, et puis les producteurs n'étaient pas d'accord. Il y avait encore ce tiraillement-là, si vous voulez, entre les différentes options, à ce moment-là. C'est un des éléments qui peut être envisagé, aussi.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1945 Dans le cadre de cette fameuse discussion, lorsqu'on pouvait descendre, ce qui était proposé, descendre jusqu'à trente-six mètres cubes (36 m³/s), est-ce qu'il y a un niveau critique qui ressortait, à partir de quel niveau le quarante-deux point cinq mètres cubes (42,5 m³/s) serait plus respecté, est-ce que ça ressortait?

PAR M. PAUL RUEL:

1950 Dans le fond, la proposition demandait qu'à partir de cent treize pieds (113 pi), OK – le gestionnaire nous a dit qu'à partir de cent douze point cinq pieds (112,5 pi), ce serait possible d'atténuer, de baisser les sorties sur les rivières, et puis les gens des rivières, ils ne veulent pas qu'on baisse trop non plus, parce que s'il n'y a pas d'eau sur les rivières, elles deviennent moins
1955 navigables, ça a des impacts négatifs pour eux.

1960 Et puis la demande de l'APLK, c'était dans le sens de partager les impacts négatifs. Quand il n'y a pas beaucoup d'eau, il faut la partager, OK. Quand il y en a en masse, de l'eau, tout le monde peut en prendre comme ils veulent, mais quand il y en a pas beaucoup, il faut trouver des solutions pour que, justement, atténuer les conflits d'usage et partager plus équitablement la ressource eau.

1965 Ça fait que c'est dans ce sens-là qu'on cherche des solutions. Au niveau du comité, il y a eu beaucoup de discussions sur tous les problèmes de gestion, les problèmes de niveau. On est rendu à notre vingt-cinquième rencontre, OK, ça fait que je peux vous dire que des discussions et des propositions, et des échanges, il y en a eu.

1970 Ça fait qu'à ce moment-là, c'est certain que les gens cherchent des solutions et cherchent des moyens d'améliorer si on veut la gestion, et de faire en sorte que la population puisse profiter, autant les gens des rivières que du lac, de l'utilisation du lac Kénogami.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1975 C'est ça, on a pu voir dans les comptes rendus qu'il y avait plusieurs questions, dans le compte rendu que vous nous avez remis, on voit qu'il y a beaucoup d'éléments de discussions qui portent sur le niveau idéal et le niveau disons acceptable.

Mais quel niveau – bon, idéal, on l'a entendu – est-ce qu'on doit interpréter, bon, par rapport au décret, ça ça correspond au niveau idéal, en tout cas du moins pour une majorité ou

1980 une forte proportion des gens, parce qu'il y a quand même beaucoup d'autres personnes qui ont manifesté des inquiétudes à ce niveau-là, mais dans la recherche du niveau acceptable idéal, quel serait quand même le niveau, si on tient compte de l'ensemble des paramètres, c'est-à-dire bon, les gens veulent pouvoir faire du bateau en toute sécurité, d'autres personnes veulent protéger de l'érosion trop forte certaines portions de rives, des considérations de ce type-là.

1985 Est-ce qu'il y a un niveau quelque part qui peut être consensuel à ce chapitre-là, en termes peut-être pas idéal mais disons en termes acceptable. Est-ce qu'il y a une fourchette ou il n'y en a pas de fourchette?

1990 **PAR M. PAUL RUEL:**

Il y a une fourchette, c'est sûr. Pour vous dire, le niveau de cent quatorze pieds plus ou moins quatre pouces (114 pi \pm 4 po), ça rencontre je dirais l'aval de l'ensemble des gens, OK.

1995 Le problème, c'est les gens disons qui sont dans le bout d'Hébertville, ils demandent cent treize pieds (113 pi), pour vous dire. Parce qu'il faut qu'il y ait des mesures d'atténuation pour pouvoir réparer les berges qui vont être brisées dans ce coin-là. Et puis les gens de ce secteur-là, de ce que je peux en savoir, s'il y a quelque chose dans les redevances puis les retombées qui est retourné à la région, qui nous permet d'atténuer, de mettre des épis, de réparer ce qui se brise, moi, je suis à peu près certain qu'on peut aller chercher l'accord de ces gens-là, OK. Le problème du cent treize (113 pi), c'est parce que ça brise leur terrain, dans le fond, parce que c'est plus en sable, dans ce secteur-là.

2000 Les gens de Cascouia, eux autres, si le lac baisse en bas de cent quatorze pieds (114 pi), c'est difficile pour eux de pouvoir sortir, ils sont comme plus haut un peu, vers Larouche. Donc eux, ils veulent le maximum si on veut, cent quatorze (114 pi). D'ailleurs, monsieur Lévesque va passer tantôt, il va vous le dire.

2010 Ça fait que vous voyez, l'ensemble des intervenants, c'est un grand lac, il y a le monde de Laterrière, le monde d'Hébertville, le monde de Larouche, le monde de Kénogami, il y a le monde de Jonquière et il y a le monde de Chicoutimi aussi. Il y a tout ce monde-là ensemble.

2015 Mais c'est pour ça que je vous dis que le cent quatorze pieds plus ou moins quatre pouces (114 pi \pm 4 po), pour faire les infrastructures, OK, c'est parfait pour tout le monde, et puis le niveau de gestion idéal qu'on aura à mettre de l'avant par la suite pourrait tourner autour de cent quatorze pieds (114 pi), d'après moi, entre cent treize point cinq-cent quatorze (113,5 pi-114 pi), ça semble rencontrer l'ensemble des gens.

2020 C'est pour ça que je dis, il y a peut-être certaines discussions qui vont devoir avoir lieu, quand les infrastructures seront mises en place, pour voir justement si au niveau de cent quatorze plus ou moins quatre pouces (114 pi \pm 4 po), il y a beaucoup de bris dans certains

secteurs, est-ce que ça va être mieux par la suite de le baisser un peu. On aura les outils de gestion en main et tout dépendant de ce qu'on pourra observer, il y aura moyen d'ajuster.

2025 On ne pourra pas aller plus haut, et puis on ne veut pas, au niveau sécurité. Mais on pourra aller plus bas, par exemple. On pourra aller plus bas un peu, si ça convient à l'ensemble des intervenants.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2030 Une petite précision, vous avez mentionné, bon, les gens de baie Cascouia, bon, on a fait des tours du lac mais malheureusement, je ne suis pas originaire de la région, je viens des Cantons-de-l'Est, ça fait plusieurs fois que je viens au Saguenay mais je ne suis pas très familier quand même avec le lac Kénogami, alors ce que vous nous dites, c'est que les gens de la baie
2035 Cascouia, en bas de cent quatorze pieds (114 pi), leur problème, ce n'est pas nécessairement de naviguer à l'intérieur de leur baie, mais c'est de sortir de leur baie, c'est ça que vous me dites?

PAR M. PAUL RUEL:

2040 Bien, il y a un canal de sortie...

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2045 Le canal, une sorte de couloir, un (1 km) ou deux kilomètres (2 km)?

PAR M. PAUL RUEL:

2050 Oui. Tantôt, le maire de Larouche, monsieur Lévesque, va vous en parler, mais ce que je veux dire, c'est que ce secteur-là est peu profond, OK, il a environ peut-être autour de dix-douze-quatorze pieds (10 pi-12 pi-14 pi) d'eau dans la baie Cascouia et donc, moindrement qu'il y a une baisse, les gens ont de moins en moins accès, les gens vont vous le dire eux-mêmes, c'est difficile de circuler en bateau, c'est difficile de pouvoir en sortir; le terrain est comme une partie où je dirais, ils sont pas dans la "bouette", mais c'est moins beau, c'est moins accessible et c'est pas aussi bien que le niveau cent quatorze pieds (114 pi). Ça a des impacts, je dirais, au niveau
2055 des résidences de ce coin-là, au niveau des gens qui vivent là, les gens qui utilisent le plan d'eau.

2060 Mais c'est comme le secteur qui est un petit peu plus haut, d'ailleurs la rivière Cascouia coulait vers le lac Kénogami, ça fait qu'il faut que ce soit plus haut un peu, donc un petit peu moins profond d'eau à ce moment-là.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2065 Une petite question, avez-vous une idée à peu près de ce que ça peut représenter, les redevances, globalement.

2070 Parce que le gouvernement, on a pu voir que le gouvernement retirait deux (2) types de redevances des productions hydroélectriques et des redevances d'exploitation du pouvoir hydraulique, et une redevance particulière dans le cas du lac Kénogami pour les aménagements du lac et de leur entretien, donc on avait comme deux (2) redevances.

2075 Est-ce que vous avez une idée à peu près ça peut représenter combien, ces chiffres-là? Parce que je me suis risqué à faire des petits calculs mais très approximatifs, et je veux voir, si vous me donnez un chiffre, si ça ressemble à ce que moi j'arrive.

PAR M. PAUL RUEL:

2080 Disons que les redevances comme telles, je ne suis pas vraiment au courant, OK. Mais ce que je peux vous dire, par contre, parce que tantôt, dans les enjeux monétaires, je vous parlais de cinquante-cinq mégawatts (55 MW), OK, ça fait que vous pouvez calculer que le mégawatt va fluctuer beaucoup, le prix d'un mégawatt, OK. Les particuliers peuvent payer cinquante dollars (50 \$/MW) du mégawatt, les industries quarante dollars (40 \$/MW) le mégawatt, et il y a peut-être certains endroits où ils paient un peu moins, mais souvent ils peuvent payer plus, aussi.

2085 Ça fait que les enjeux monétaires qu'on peut parler, si vous voulez, si vous mettez ça à cinquante dollars (50 \$/MW) du mégawatt et puis il y a cinquante-cinq mégawatts (55 MW) en jeu, vous faites la multiplication, on est autour de deux mille cinq cents dollars (2500 \$/h) de l'heure, dans les montants qui sont en jeu à ce moment-là. Vous multipliez par une journée, par une semaine, par un an.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2095 Un facteur d'utilisation qui varie entre soixante-soixante-cinq pour cent (60 %-65 %).

PAR M. PAUL RUEL:

Et il y a beaucoup de fluctuation, les prix peuvent fluctuer, ça peut changer.

2100 Mais quand on parle de cinq pour cent (5 %) de cette valeur-là, c'est des retombées importantes, et puis la région devrait en tirer parti, et qu'on ait un partage de cette plus-value là ou de cette ressource-là qui va être dû au projet de régularisation.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2105

Donc, si on estime grosso modo, très approximativement, disons les redevances que le gouvernement retire, bon, mettons les deux (2), c'est autour de quelques centaines de milliers de dollars, donc vous, votre proposition, ce serait un réinvestissement annuel de quoi, la totalité, la moitié de ces redevances-là?

2110

PAR M. PAUL RUEL:

Moi, ce que j'aimerais dans le fond...

2115

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Ce que vous aimeriez, raisonnablement.

2120

PAR M. PAUL RUEL:

Ce qu'on aimerait, dans le fond, on parle de cinq pour cent (5 %), OK, d'augmentation des bénéfices, quand on parle de cinquante-cinq mégawatts (55 MW/h) de l'heure, on est dans les plusieurs millions, autour de vingt millions (20 M\$) par année, ça fait que cinq pour cent (5 %) de vingt millions (20 M\$), c'est un million (1 M\$).

2125

Ça fait qu'on ne veut pas tout l'avoir, mais si on en avait une partie, on pourrait à ce moment-là réparer les berges, atténuer les choses, faire des réparations et faire en sorte que les gens, peu importe l'endroit sur le lac Kénogami, sont satisfaits de la gestion qui va être appliquée, parce qu'il y aurait des retombées qui permettraient d'atténuer les bris, réparer des choses, construire des frayères, de rendre l'accès plus grand, même au secteur prévu, un accès peut-être au niveau des rivières.

2130

Il y aurait du développement à faire, et un intérêt économique sûrement associé à ce projet-là.

2135

Mais vous le savez, en grande partie, l'élément principal, c'est justement la sécurité; c'est l'élément secondaire qu'on va devoir tenir compte aussi. Mais pour la région, c'est un projet qui est structurant et puis qui amène des retombées intéressantes, et il faut que les gens puissent en profiter, il faut qu'il y ait un retour justement aux régions des ressources naturelles qui sont exploitées dans les différentes régions.

2140

C'est dans ce sens-là qu'on parlait des enjeux monétaires.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2145

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2150 Monsieur Ruel, vous avez dit dans votre présentation qu'au début, un grand nombre d'organismes faisaient partie de votre organisme, est-ce qu'ils font toujours partie?

PAR M. PAUL RUEL:

2155 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ils sont toujours présents, en annexe 2?

2160 **PAR M. PAUL RUEL:**

2165 La variante, c'est qu'on est rendu dix-sept (17) maintenant, parce qu'avec la fusion de Ville Saguenay, si on veut Laterrière, Lac Kénogami, Jonquière, Chicoutimi est devenue un organisme, OK, qui a quand même quatre (4) sièges ou quatre (4) droits de vote à notre comité. Donc on était vingt (20), on est rendu dix-sept (17) pour cette raison-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2170 Et justement, à la suite du déluge, il y avait eu une recommandation de former un comité de bassin, vous êtes issu de cette proposition-là.

2175 Et puis à la suite de l'annonce de la mise en place de la Politique de l'eau au Québec, il y a eu aussi une annonce qu'il y aurait une trentaine de comités de bassin de formés, et lorsqu'on regarde la liste de ces bassins-là, vous n'apparaissez pas sur la liste.

PAR M. PAUL RUEL:

Exactement.

2180 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pouvez-vous nous expliquer ça.

PAR M. PAUL RUEL:

2185 Bien, disons qu'on était déçu aussi, on a d'ailleurs écrit au ministre pour lui demander s'il nous avait pas oubliés.

2190 Écoutez, depuis six (6) ans qu'on fonctionne, on fonctionne comme comité de bassin, on a démontré à ce moment-là l'interaction entre les différents intervenants. Moi, je dirais, on est même un exemple d'un comité de bassin au Québec.

2195 Le ministre nous a répondu que dans les premières rivières qui avaient été envisagées, OK, notre comité n'avait pas été retenu. Il y a peut-être des considérations, je dirais, beaucoup environnementales, de pollution agricole, de pollution industrielle sur les rivières où les aménagements, les comités ont été mis en place.

2200 Le lac Kénogami, c'est une problématique plutôt de gestion. La qualité de l'eau est toujours là, OK, on a une eau de très belle qualité, on aura à s'en préoccuper, c'est certain, mais à court terme, c'est un problème de gestion, de partage de la ressource, des échanges au niveau de la production entre les résidents, les gens, les différentes choses.

2205 Peut-être que c'était pas exactement dans le cadre d'un comité de bassin. De toute façon, on a demandé au ministre, le sous-ministre nous a répondu en disant qu'on faisait un très beau travail, de continuer notre travail et puis que dans la prochaine vague des comités de bassin, bien là, il allait voir qu'est-ce qui allait en être. Mais il y a une action politique à ce niveau-là, sûrement.

2210 D'ailleurs, le comité a fait une demande pour devenir officiellement un comité de bassin du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables, à ce moment-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2215 Ça ne vous choquerait pas si on en parlait dans notre rapport?

PAR M. PAUL RUEL:

2220 Bien, disons que certaines personnes en ont parlé ici à soir, c'est l'avenir de la nouvelle Politique de l'eau. Moi je pense, au niveau administratif, je ne comprends pas pourquoi ils nous ont oubliés, OK, parce qu'on a besoin de ressources pour pouvoir continuer à fonctionner, et on est bien d'accord pour aller de l'avant avec ça.

2225 Et moi, je pense qu'on a pu faire la démonstration que c'est possible, en étant plusieurs autour d'une table, de dégager des consensus pour faire les choix, finalement, qui répondent à l'intérêt de la majorité des gens qui sont concernés par le bassin versant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2230 Merci de votre témoignage.

MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2235

Nous invitons la municipalité de Larouche.

PAR M. RÉJEAN LÉVESQUE:

2240

Réjean Lévesque, maire de la municipalité de Larouche. Bonsoir madame, bonsoir messieurs.

2245

Je ne voudrais pas être redondant et repartir avec la même histoire que monsieur vient de raconter, j'endosse entièrement la position de mon président, je suis vice-président avec lui dans ce comité, et c'est un travail qu'on a fait ensemble, et je suis très heureux de sa présentation; elle correspond exactement à ce qu'on pense.

2250

Vous parler de la situation de 96, bien, tout le monde vous en a parlé, je ne voudrais pas revenir là-dessus. La seule chose que je peux vous dire, c'est que depuis 96, quand même, ça a pas évolué au niveau de la gestion intéressante pour nos villégiateurs et nos gens qui vivent en milieu de villégiature; on les appelle comme ça au niveau municipal, parce que ça va bien, on a pas de problème d'engagements pour les chemins, on a rien avec ça, mais il y a beaucoup beaucoup de résidents là-dedans, et il y a des gens qui ont des belles résidences, je peux vous dire, permanentes, mais qu'on appelle encore milieu de villégiature.

2255

Le spectacle est assez horrible, quand on pense à la baisse de niveau du lac dans certaines saisons, dans lesquelles c'est un désert boueux que moi j'appelle presque un spectacle lunaire, c'est presque ça, en avant de ces résidences-là. Donc c'est très regrettable.

2260

Et ces gens-là, qui investissent autant d'argent chez nous, bien, ils créent des emplois, ils paient des taxes à notre milieu, et on ne peut rien faire pour améliorer leur sort, actuellement. C'est pour ça qu'au niveau du comité de bassin, bien, on aime travailler là-dessus.

2265

Pour nous, en 1996, on avait déjà fait des recommandations en disant, bon, ce qui serait acceptable, ce serait cent treize pieds point cinq (113,5 pi); on faisait déjà ça en 96, tout de suite après le déluge. On était prêt à faire un certain sacrifice pour la baie Cascouia en disant, cent treize pieds point cinq (113,5 pi), bien, on peut encore sortir nos bateaux, en faisant bien attention et puis en surveillant continuellement, mais c'était pas l'idéal pour nous. Pour nous, ce serait toujours le cent quatorze pieds (114 pi).

2270

Vous savez, depuis 1926, le lac a été géré autour de cent quinze pieds (115 pi), cent quatorze pieds (114 pi), ça jouait là toujours, toujours. La baie Cascouia, c'est un petit lac qui existait, un genre de ruisseau qui coulait vers le lac Kénogami, et lorsqu'on a remonté ce niveau-

2275 là en 1926 ou 1923, peut-être que je me trompe de date, à ce moment-là ça a été un lac qui a dix pieds (10 pi) de profondeur dans son plus profond, la baie Cascouia. C'est ça que ça veut dire.

2280 Et puis la forêt autour a été coupée dans certains endroits et peut-être même pas trop coupée dans d'autres, et ça a été noyé. Devant les résidences, quand le lac baisse, c'est pour ça que je parle de spectacle lunaire, c'est très difficile.

2285 Donc pour nous, la proposition qui est faite actuellement de cent quatorze pieds plus ou moins quatre pouces (114 pi ± 4 po), ce serait miraculeux pour mon coin. Donc aujourd'hui, pour ces raisons-là, les raisons qu'on a énumérées en 1996, nous appuyons sans réserve le projet du promoteur, Hydro Québec, actuellement, de construire un barrage sur la rivière Pikauba.

2290 Parce que pour nous, c'est le moyen de contrôler aussi le niveau du lac, pas rien que la sécurité, le niveau du lac. Donc ce barrage devrait retenir l'eau, ce serait important qu'il retienne à quatre cent dix-sept point sept mètres (417,7 m), parce que ça va nous permettre justement de contrôler le niveau du lac le plus longtemps possible, ce qui est très important pour mon secteur. Le cent quatorze pieds point quatre (114,4 pi), nous y tenons, nous nous battons pour.

2295 Nous autres, aussi, il faut assumer l'avenir. On en a parlé tantôt, monsieur le Président a parlé d'une chose qui me tient beaucoup à cœur, vous savez, j'étais maire en 96, et j'ai été obligé de dire à des gens: bien toi, à cause du déluge, tu vas être entièrement remboursé de tes frais, aucun problème, tu es un résident permanent. Les deux (2) autres voisins: bien toi, c'est bien de valeur, tu as mis ton fonds de pension là-dedans, tu as mis ton argent là-dedans au lieu de le mettre à la caisse, à la caisse ça aurait été garanti jusqu'à soixante mille (60 000 \$) à cent pour cent (100 %) s'il y avait eu une faillite quelconque, mais toi, qu'est-ce que tu veux que je te dise, tu n'auras pas un sou! C'est comme ça qu'on a décidé.

2300 Et là, c'est grave! C'est grave, parce que ces gens-là, il y a des gens qui sont venus pleurer dans mon bureau, des gens qui ont perdu beaucoup beaucoup d'argent. Excusez l'émotion, parce que je me rappelle de ce qui s'est passé.

2305 Pour moi, aujourd'hui, ce qu'on fait en disant, on fait un barrage à Pikauba pour maintenir l'eau là-bas et donner de la sécurité, bravo, j'en suis.

2310 En même temps, on prend la décision de remonter les deux (2) barrages, les barrages d'en bas, en mettant des tabliers en béton en avant, en remontant aussi les digues pour sécuriser tout le monde, pour ne pas que ça arrive la même histoire, le ruisseau Dechêne et tout ça, je suis parfaitement d'accord avec ça.

2315 Mais quand on fait ça et qu'on creuse la rivière aux Sables pour maintenir des niveaux acceptables, pour pas qu'il y ait de dommage en bas, j'en suis, j'accepte et je vote même pour, mais lorsque je prends cette décision-là, je suis conscient qu'à cause des barrages, qu'on vient de surélever des digues, on vient de dire à mon monde, autour du lac Kénogami, bien là, s'il y a

un déluge encore, on vous noie, à cent dix-huit pieds (118 pi) quelque chose au lieu de cent vingt et un pieds (121 pi), comme la dernière fois. Mais mon monde, ils ont le droit de bâtir jusqu'à cent quinze pieds (115 pi) et ils sont bâtis jusqu'à cent quinze pieds (115 pi).

2320

On prend cette décision-là en connaissance de cause, en disant, ça va coûter moins cher autour du lac Kénogami, les dégâts qu'il y aurait s'il y avait un déluge, que sur les rivières en bas où on peut tout débâter. Et j'achète ça, je l'achète à cent pour cent (100 %), parce qu'il y a aussi des usines et il y a des choses qu'il peut y avoir des dégâts dans ces coins-là. Mais il faut être logique!

2325

Je demande donc à la Commission de dire au gouvernement que cette décision-là, on la prend comme société, actuellement. On sait qu'un déluge, il y en a eu un et il peut y en avoir d'autres, et il peut y avoir même une crue maximale possible et probable, comme on dit, qui peut monter à cent vingt-trois pieds (123 pi), avec les digues qu'on a faites, c'est encore pire qu'avant.

2330

Bien, il faudrait, comme société, assumer les dommages qu'on va faire. Vous savez, les gens chez nous, quand ils investissent de l'argent, des travailleurs d'usine, des travailleurs qui ont investi de l'argent dans des chalets, ils paient des taxes municipales, ils créent des emplois, ils font bien des choses. C'est encore bien mieux que de mettre son argent à la caisse populaire ou à la banque, pour nous, comme développement.

2335

Mais ces gens-là, on les a négligés la dernière fois, parce qu'on disait, c'est des résidences secondaires, bon. Mais c'est très grave.

2340

Et aujourd'hui, en 2003, on prend déjà la décision, si c'est accepté, le barrage tel quel, on prend déjà la décision de les noyer, s'il arrive encore un déluge. On les noie, de toute façon, et on protège le bas.

2345

Je suis bien d'accord, mais qu'on prenne la décision de les rembourser, par exemple. C'est ce que je demande, et c'est une demande très importante que je vous fais, pour nous, pour qu'on puisse être juste envers ces citoyens et envers nos petites municipalités. C'est un revenu important, le récréotouristique, chez nous, et ces choses-là, c'est ce qui nous permet à nous de vivre comme petite municipalité, et on en a besoin.

2350

Je m'arrête là parce que je vais répéter simplement ce que j'ai déjà dit.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2355

Merci de votre témoignage.

Monsieur Delisle.

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

2360

Bonsoir monsieur Lévesque. Bien que vous appuyez à cent pour cent (100 %) la proposition de votre prédécesseur, monsieur Ruel, donc le projet intégral proposé par le promoteur, il reste que vous faites quelques bémols.

2365

Dans votre mémoire, vous parlez de cent treize point cinq (113,5 pi) et même, ne devrait jamais l'abaisser en dessous de cent treize (113 pi). Donc là, on est rendu à cent treize (113 pi), cent treize point cinq (113,5 pi).

2370

Enfin, mon cheminement, c'est que vous dites qu'en deçà de ce niveau-là de cent treize (113 pi), il y a beaucoup d'activités qui deviennent impraticables.

Je voulais savoir, est-ce que vous parlez uniquement de la navigation?

PAR M. RÉJEAN LÉVESQUE:

2375

Navigation, ski nautique et toutes ces choses-là ne sont pas possibles. Et même la natation n'est pas possible sur le bord du lac, à cause du fond du lac qui est encrassé de bois et de souches qui sont noyés d'habitude.

2380

Et quand vous faites mention, dans mon mémoire, le cent treize point cinq (113,5 pi) qui est là, remarquez le titre en haut, c'est les recommandations de notre rapport en 96. À ce moment-là, on était le lendemain du déluge et on était prêt à accepter certaines concessions pour les gens des rivières et la sécurité des autres gens. Mais on n'a jamais dit que c'était notre position pour l'avenir.

2385

PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:

2390

OK. Je vais vous dire pourquoi je vous pose cette question-là, c'est que la semaine passée, toute la Commission, on était autour du lac Kénogami et le niveau du lac, à ce moment-là, était de cent douze virgule cinq (112,5 pi). On a vu plusieurs bateaux sur le lac, et puis on a visité quelques plages qui étaient fort acceptables. Alors tout le monde était joyeux!

Alors je ne le sais pas, là, nous autres aussi on se pose des questions.

2395

PAR M. RÉJEAN LÉVESQUE:

Vous savez, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, quand il fait une journée de vingt-deux degrés (22° C), tout le monde est heureux!

2400 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Il faisait beau cette journée-là!

2405 Bon, il nous a semblé, nous, qu'il n'y avait peut-être pas de problèmes majeurs, disons. À ce moment-là, le lac était à cent douze virgule cinq (112,5 pi).

PAR M. RÉJEAN LÉVESQUE:

2410 Écoutez, c'est comme une piscine qu'il manque un pied (1 pi) d'eau, tu peux te baigner quand même. Mais seulement, tu as moins de plaisir et tu ne fais pas n'importe quel jeu, tu ne plonges pas ou il y a d'autres jeux que tu ne fais pas.

2415 Donc pour nous, le lac Kénogami, la baie Cascouia, le bateau peut se faire, certains bateaux peuvent sortir, les gens en sea-doo, tout ça, peuvent sortir, faire des choses, mais pas tous les bateaux qui peuvent sortir.

2420 Et les gens, depuis le temps que ça dure, les gens ont vendu leur voilier, ont vendu bien des choses dans ce coin-là. Il y a plus rien à faire là, tant que le niveau du lac ne sera pas une chose adéquate.

Donc, on ne peut plus jouer, et ces gens-là ont investi beaucoup d'argent, et ils ne peuvent plus jouer vraiment du plan d'eau comme ils devraient.

2425 Et c'est pour ça qu'avec un barrage à Pikauba, qui nous permettrait de maintenir un cent quatorze pieds (114 pi) à peu près constant, bien, voyez-vous le cadeau que ce serait pour ces gens-là et l'amélioration de la valeur foncière pour ma municipalité, par exemple, les revenus différents que la municipalité pourrait tirer de cette valeur foncière là.

2430 L'investissement que ces gens-là ont fait, au lieu d'en perdre la moitié, bien, ils pourraient retirer des profits de ça et tout le monde dans la région pourrait en profiter. Ce sont des profits, tout le monde fait des profits au lieu de faire des pertes, ce que nos compagnies qui fabriquent de l'électricité désirent aussi, faire des profits. Tout le monde! Il n'y a pas de monde qui désire faire des pertes.

2435 **PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Ça va, je vous comprends.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2440 Oui, monsieur Lévesque, je veux revenir sur la question de l'indemnisation, par rapport à ce qui a eu lieu en 96.

2445 Je comprends bien votre point de vue, parce qu'on a pu voir que de nombreux scénarios ont été étudiés dans le cadre du projet, notamment on avait des réservoirs beaucoup plus gros qui pouvaient potentiellement même contenir, sur leur bassin versant, la CMP totalement, donc ce qui limitait de beaucoup, potentiellement, la montée des eaux autour du Kénogami, etc.

2450 Donc je comprends votre raisonnement, vous dites, étant donné – c'est mes mots à moi – étant donné que le promoteur avait le choix, par rapport à un tunnel, par rapport à un plus gros réservoir, a fait le choix de faire monter éventuellement le niveau d'eau du Kénogami, votre raisonnement, étant donné que c'est un choix, vous dites, il devrait dédommager tout le monde, si j'ai bien compris; c'est le fil conducteur qui est important.

PAR M. RÉJEAN LÉVESQUE:

2455 En gros, c'est ça. Parce que pour moi, je comprends très bien que comme société, on ne peut pas investir cinq cents (500 M\$), ou six cents (600 M\$), ou sept cents millions (700 M\$) pour une cause hypothétique, c'est pas possible. Moi-même, je ferais le même choix. Je dis, le choix qui a été fait est intelligent, est correct. Au niveau gestion du risque, c'est bien.

2460 Mais on prend déjà la décision – c'est à cause surtout de l'augmentation. Écoutez, les barrages, ils étaient comme ça, les barrages en béton par exemple à Laterrière, ils étaient à une certaine hauteur et là, on vient de mettre un tablier en avant de béton de quatre pieds (4 pi) de hauteur, je ne sais pas, je ne sais même pas les hauteurs, quatre pieds (4 pi) plus haut je pense qu'il est actuellement, le barrage, qu'il va être que comme au déluge. Donc, pourquoi on met un tablier de béton sur le dessus de ces barrages-là, pour garder plus d'eau dans le lac.

2470 Bon, c'est une décision qu'on prend, on décide de noyer le monde en haut. C'est nous autres qui la prenons, là.

2475 Je comprends que les digues, on veut protéger les gens parce qu'on a vu ce qui se passait au lac Ha! Ha!, là-bas; quand l'eau passe par-dessus une digue, c'est pas long, il n'y en a plus de digue et il n'y a plus de lac. Je comprends très bien ça, et c'est correct que les digues soient surélevées, pour sécuriser les gens.

2480 Mais en même temps, on prend une décision de mettre du béton par-dessus le barrage, pour remonter le niveau du lac, on augmente les digues bien plus qu'il faut, donc on va certainement avoir un niveau plus élevé et plus souvent dans le lac. Et des dommages en bas, il n'y en aura pas, mais ils vont toujours être autour du lac. C'est la décision qu'on vient de prendre.

Même si c'est la moitié d'un déluge, on va en avoir des dommages. C'est une décision correcte, je trouve ça correct, mais il faut assumer nos décisions.

2485 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Par contre, êtes-vous d'accord, disons qu'on prend l'hypothèse, tout le monde est indemnisé mais par contre, il va falloir à un moment donné fixer peut-être une date d'installation des gens, d'implantation des gens, parce que si on continue à tolérer ou accepter de donner des permis de construction en zone disons sensible, au moins s'assurer que le nombre de personnes n'augmenterait pas, dans les résidences secondaires et dans les résidences permanentes.

2490 **PAR M. RÉJEAN LÉVESQUE:**

2495 Vous me permettez de vous dire que la Commission des eaux, vous ferez des recherches là-dessus, quand ils ont acheté des terrains autour du lac Kénogami, ils les ont achetés jusqu'à cent quinze pieds (115 pi). S'ils veulent avoir plus gros, c'est un réservoir, c'est pas un lac, on dit un lac-réservoir parce que le ministère de l'Environnement, il joue sur les deux (2) tableaux, dans certains cas il dit que c'est un lac, quand ça fait son affaire pour poursuivre du monde, dans d'autres cas il dit que c'est un réservoir. Tu sais, on joue, là.

2500 Mais il faudrait bien savoir, si c'est un réservoir, on contrôle le niveau.

On a acheté jusqu'à cent quinze pieds (115 pi), s'il y a des dommages en haut de cent
2505 quinze pieds (115 pi), le gouvernement ou les gens qui gèrent le lac doivent payer les dommages. On l'a acheté jusque-là.

Ça, c'était des cultivateurs, c'était des gens qui restaient là, on les a noyés, on les a sortis de là, on a acheté leur affaire jusqu'à un niveau de cent quinze pieds (115 pi).

2510 Moi, comme maire d'une municipalité, mon inspecteur municipal, il gère un règlement d'urbanisme qui dit, c'est cent quinze pieds (115 pi). Et quelqu'un me demande un permis, il veut construire à cent quinze pieds (115 pi), je ne peux pas lui refuser, il va me poursuivre. C'est ça, la loi.

2515 Si le gouvernement veut changer ça, libre à lui, il peut faire des lois. Mais il faudrait qu'il la fasse. Si c'est cent dix-huit pieds (118 pi), ce sera ça, mais actuellement, c'est cent quinze pieds (115 pi). Et s'il veut aller à cent dix-huit pieds (118 pi), qu'il paie le monde parce qu'entre cent quinze (115 pi) et cent dix-huit (118 pi), il faut qu'il l'achète. Il n'a jamais acheté, le
2520 gouvernement, jamais à personne.

Il y a eu des papiers de faits déjà, vous savez comment ça se passait en 1918, 1920 quelque chose, le monde était beaucoup moins instruit, il y a des gens qui étaient engagés pour représenter le gouvernement et puis aller acheter le monde et souvent, dans certains contrats
2525 que j'ai vus, il n'y a même pas de hauteur, c'était acheté comme ça, on te donne tant et va-t'en.

2530 Mais d'autres, des gens qui étaient plus pointus et qui savaient que la loi disait que c'était cent quinze pieds (115 pi), bien, ils l'ont fait respecter. Vous vérifierez, et puis c'était cent quinze pieds (115 pi), il y en a plusieurs qui ont vendu à cent quinze pieds (115 pi) seulement. Il y en a peut-être qui ne pourront pas poursuivre le gouvernement, parce qu'il n'y a rien sur les contrats.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2535 Parce qu'on a vu certains documents qui nous parlent qu'il existe un genre de servitude d'inondation jusqu'à cent dix-huit pieds (118 pi).

PAR M. RÉJEAN LÉVESQUE:

2540 C'est faux! C'est des fonctionnaires qui ont écrit ça, ils ne l'ont jamais lu nulle part.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Donc personne, vous n'avez jamais vu...

2545 **PAR M. RÉJEAN LÉVESQUE:**

Moi, j'affirme ça, et je veux voir la personne qui va dire le contraire. C'est des gens qui ont écrit ça.

2550 À un moment donné, ça a parti, ça, au dernier déluge, les gens ont monté ça à cent dix-huit pieds (118 pi), et ça a parti, ça. C'est pas vrai! Au dernier déluge, ça a parti, cette affaire-là. Trouvez un écrit en quelque part!

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2555 On voit des documents du ministère qui font allusion à ce genre de chose là.

PAR M. RÉJEAN LÉVESQUE:

2560 Des documents maison, mais pas des documents juridiques. Il n'y a pas de loi, il n'y avait rien de juridique là-dedans. C'est des fonctionnaires qui ont décidé ça, à un moment donné.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2565 Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup.

